

PÊCHE

N°25

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique

CES RIVIÈRES QUI ANIMENT NOS TERRITOIRES



04

Grand témoin : Mathieu Lefèvre,
ministre délégué chargé
de la Transition écologique

06

La pêche associative :
un atout pour
les territoires

16

**Une politique
de l'eau
sous pression**



Une démocratie vivante *pour la pêche et les rivières*

Fin 2026, nous allons procéder au renouvellement des instances des quelques 3500 associations locales. Ce sont plus de 30 000 mandats qui seront ainsi remis au centre de l'une des plus belles démocraties associatives. Ce sont autant de fonctions qui sont exercées pour cinq ans par des bénévoles soucieux de partager leur temps, leurs savoirs et compétences, leur dévouement, leur énergie. Leurs successeurs assumeront avec la même détermination et le même sens des responsabilités des missions d'intérêt général.

Nous remercions chaleureusement ceux des élus qui décident de mettre fin à leurs mandats et nous adressons d'ores et déjà nos remerciements appuyés à ceux qui poursuivent ou arrivent dans notre réseau. Vous intégrez l'un des plus denses et actifs réseaux associatifs français.

De nombreux combats nouveaux et permanents nous attendent :

- **Maintenir une pêche populaire et plébiscitée par plus de 1,5 million de nos concitoyens et une très grande majorité de Français.**
- **S'assurer que nos rivières ne soient pas impactées par des pollutions ou des activités dégradantes.**
- **Surveiller et poursuivre les atteintes à nos missions.**
- **Soutenir la défense et la protection de nos cours d'eau et de leur biodiversité auprès des décideurs nationaux et locaux.**
- **Plaider pour un partage de l'eau qui respecte également les exigences des poissons et de la nature.**

Des combats qui ne datent hélas pas d'hier mais qui exigent une mobilisation de tous les instants.

Cette mobilisation pourra notamment s'appuyer sur les différentes instances locales au premier rang desquelles les municipalités : rencontrer et interroger les nouveaux maires, appuyer des projets favorables à nos activités et aux cours d'eau, dénoncer des projets néfastes pour nos milieux, nos missions et nos structures ; voilà les priorités des mandats à venir.

Les fédérations départementales et la FNPF seront naturellement aux côtés de nos bénévoles et élus locaux de la pêche associative agissant pour l'intérêt collectif.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique (FNPF)



**La revue PÊCHE est publiée
par la Fédération Nationale
de la Pêche en France.**

108/110, rue Saint-Maur
Paris XI^e – France

Directeur de la publication :
Claude Roustan

Rédacteur en chef :
Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro :
Pauline Blanpin, Nadège
Colombet, Véronique Dobigny,
Jérémy Don, Charif Fehmi,
Jérôme Guillouet, Adrien Guiset,
Isabelle Lebel, Christel Leca,
Benoît Lefebvre, Louis Leroy-
Warnier, Naziha Nhari.

Crédit photos : FNPF, FD41, FD60,
FD66, FD33, FD24, FD73, Laurent
Madelon, Anne-Cécile Monnier,
Damien Valente-Terra, E. Dupuy/
Cen Auvergne, Mathieu Gorgelin,
Cyrille Maret, Agence Verte/Getty
Images, Escape Feeling, RMC,
iStock.

Conception et réalisation :
 agence **mcrea**.fr

Imprimé en France sur un site
labellisé Imprim'vert.
Papier recyclé.
ISSN : 1961-6368

Dépôt légal : juin 2025
Financement : FNPF / OFB

Édition soutenue par :





Sommaire

4 Grand témoin

Interview de Mathieu Lefèvre,
ministre délégué chargé
de la Transition écologique

6 Fédération nationale

- 6 La pêche associative,
un atout pour les territoires
- 10 La pêche de loisir renouvelle
ses instances : démocratie
à tous les étages
- 11 Hommage à Serge
Savineaux, président
de la Fédération de pêche
du Loir-et-Cher
- 12 «SOS petits cours d'eau» :
un patrimoine en danger
- 14 Pêche de loisir et Safer :
une alliance prometteuse
pour les territoires d'eau
- 15 Assises nationales du loisir
pêche 2026 : des savoir-faire
associatifs au bénéfice des
territoires

- 16 Une politique de l'eau sous
pression

- 18 Sdage : une ambition
insuffisante

20 *Les faits marquants*

22 Environnement

- 22 Sécheresses et inondations :
s'adapter au lieu de lutter
contre la nature
- 24 Il faut sauver les poissons
migrateurs
- 26 Partenariat FNPF-Veolia :
prévenir plutôt que réparer
- 27 La filière Comté doit
préserver la ressource en
eau
- 28 Mieux connaître les milieux
aquatiques pour mieux
les protéger
- 29 La Fondation des pêcheurs
acquiert un site exceptionnel
dans le Cantal

30 Économie

- 30 Pêche de loisir : portrait
d'une véritable filière
économique et écologique
- 32 «Territoire d'exception
pêche» : réinventer
le tourisme halieutique
- 33 La pêche de loisir en Europe :
un poids économique
considérable, encore
sous-estimé

34 *Les chiffres clés*

35 Social

- 35 Bénévoles d'hier
et d'aujourd'hui
- 37 La pêche, un moment à soi
- 38 Junior Fishing Tour, saison 2 :
tisser du lien et animer
les territoires
- 39 Les fédérations de pêche :
fabuleux vecteurs
d'éducation à la nature
et à la biodiversité

Interview de Mathieu Lefèvre

MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Diplômé en sciences politiques, philosophie et communication, Mathieu Lefèvre a débuté sa carrière comme collaborateur parlementaire, notamment auprès de Gilles Carrez, avant de devenir conseiller ministériel de Gérald Darmanin entre 2017 et 2022. Il est élu député du Val-de-Marne en 2022, sous l'étiquette Renaissance, puis réélu en 2024. À l'Assemblée nationale, il se spécialise sur les questions budgétaires et financières. Il intègre le gouvernement dirigé par Sébastien Lecornu en octobre 2025, comme ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement. Il est aujourd'hui ministre délégué chargé de la Transition écologique.

Vous êtes ministre délégué chargé de la Transition écologique, quels sont vos dossiers prioritaires en particulier proches de notre domaine ?

En tant que ministre délégué chargé de la Transition écologique, mes priorités, en lien avec vos enjeux, s'inscrivent dans une recherche constante d'équilibre entre les usages et la préservation des milieux.

Je défends une écologie de terrain, pas l'écologie imposée d'en haut, depuis un bureau à Paris.

D'abord, dans le cadre du projet de loi agricole, nous travaillons à concilier les besoins de production avec une gestion durable de la ressource en eau. Cela suppose de trouver une ligne de crête entre sécurisation des usages et impératif de sobriété, en veillant à ne pas fragiliser les milieux aquatiques.

Ensuite, la lutte contre les pollutions constitue un axe majeur. Cela passe par la réduction des pollutions diffuses agricoles, mais aussi par des combats plus récents et structurants :

- la lutte contre les pollutions plastiques, notamment à travers le renforcement des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), car ces déchets finissent trop souvent dans nos rivières ;
- et la prise en compte des polluants émergents, comme les PFAS, qui posent des enjeux majeurs pour la qualité de l'eau.

Enfin, la préservation de la biodiversité aquatique est au cœur de mon action. Cela implique notamment :

- la mise en place d'un plan national ambitieux en faveur des poissons amphihalins,
- la réduction des pressions qui pèsent sur ces espèces, qu'elles soient d'origine humaine ou liées à certains prédateurs,

- et, plus largement, la recherche d'un équilibre entre la protection des espèces protégées et la préservation des peuplements piscicoles.

Dans tous ces domaines, je sais pouvoir compter sur l'expertise et l'engagement du réseau de la pêche de loisir, qui est un partenaire essentiel de terrain.

La FNPF a exprimé de vives inquiétudes concernant la loi d'urgence agricole en ce qu'elle vise notamment à faciliter le stockage de l'eau. Que contient vraiment ce texte sur ce point et sur les zones humides ? Les changements globaux ne nous astreignent-ils pas à inscrire, dans la loi, un impératif de sobriété hydrique ?

Je comprends les inquiétudes exprimées.

La loi d'urgence agricole vise à répondre à des situations de crise, notamment pour sécuriser certaines activités agricoles face aux aléas climatiques. Sur le stockage de l'eau, elle ne constitue pas un blanc-seing : les projets restent encadrés par le droit de l'environnement, notamment en matière d'évaluation environnementale et de préservation des zones humides.

Concernant ces dernières, il n'y a pas de remise en cause de leur protection. Elles restent reconnues comme essentielles pour la biodiversité, la régulation des crues et la recharge des nappes.

La FNPF défend un point de vue raisonné sur un point fondamental : les changements climatiques nous obligent à intégrer pleinement la sobriété hydrique. C'est un cap que nous assumons, et qui doit se traduire dans l'ensemble de nos politiques publiques, au-delà de cette loi spécifique.

La FNPF revendique un plan ambitieux pour l'anguille. Quelles mesures entendez-vous prendre pour stopper l'effondrement des populations d'anguilles ?

L'anguille est une espèce emblématique mais en danger critique. Nous devons agir à plusieurs niveaux :

- améliorer la continuité écologique pour faciliter les migrations,
- renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic,
- poursuivre les efforts de réduction des mortalités liées aux ouvrages,
- et soutenir les actions scientifiques pour mieux comprendre les dynamiques de population.

Je suis favorable à un plan, concerté avec les pêcheurs. Le moratoire ne paraît pas complètement justifiable en l'état des connaissances sur l'impact de la pêche de loisir sur l'espèce.

À la demande de la FNPF, vous avez maintenu la pêche de l'anguille jaune pour les pêcheurs amateurs. Pourquoi ?

Le maintien de la pêche amateur de l'anguille jaune répond à un principe d'équilibre.

D'une part, cette pratique reste encadrée et a un impact limité comparé à d'autres pressions. D'autre part, les pêcheurs de loisir jouent un rôle essentiel dans la connaissance, la surveillance et la protection des milieux.

Il s'agit donc de préserver une activité responsable, tout en restant très vigilant sur l'état de l'espèce.

La FNPF constate que, malgré une intense mobilisation de ses structures, peu d'arrêtés départementaux de « tirs du cormoran » ont été pris pour protéger les peuplements piscicoles. Pourquoi ?

La question du cormoran est complexe car elle implique une espèce protégée à l'échelle européenne et protégée par la directive Oiseaux.



Les arrêtés de tirs sont possibles, mais ils doivent respecter un cadre strict, fondé sur des justifications précises et des données solides. C'est ce qui explique parfois leur nombre limité.

Nous devons progresser sur ce sujet, notamment en améliorant la coordination entre services de l'État et acteurs locaux, afin de mieux concilier protection des espèces et préservation des peuplements piscicoles. Je reste à l'écoute du réseau de la FNPF pour trouver des points d'équilibre dans la gestion de ce prédateur piscicole dont la dynamique populationnelle est tout à fait favorable.

Le projet de classement du silure est actuellement entre vos mains. Entendez-vous le classer et pourquoi ?

Le sujet du silure doit être traité avec une exigence scientifique forte. C'est une espèce désormais bien implantée dans de nombreux bassins, dont les effets varient selon les contextes écologiques.

C'est pourquoi toute décision de classement doit reposer sur des données objectivées, à une échelle territoriale pertinente.

J'ai fait le choix d'une approche équilibrée : reconnaître les impacts potentiels sans céder à des décisions précipitées. Dans cet esprit, j'ai privilégié un classement comme espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques à l'échelle des bassins.

Cette orientation me paraît d'autant plus justifiée que les bassins abritant des espèces amphihalines doivent, à mes yeux, constituer une priorité d'action.

Fin 2026, le réseau associatif de la pêche va se lancer dans un vaste mouvement de démocratie en renouvelant les instances de ses 3 700 associations, 94 fédérations, 30 structures supra départementales ou techniques et de la FNPF. Quel message souhaitez-vous adresser à ces élus associatifs ?

Je veux adresser un message de reconnaissance et de confiance. Votre engagement est essentiel pour la gestion des milieux aquatiques et la transmission d'une culture de la nature. Vous êtes un maillon indispensable entre l'État, les territoires et les citoyens.

Je vous encourage à poursuivre votre mobilisation, à renforcer encore votre rôle d'acteurs de terrain, et à continuer d'innover face aux défis environnementaux tout en formant la jeunesse au respect de la nature et à la préservation de notre patrimoine naturel.

Que souhaitez-vous dire au 1,5 million de pêcheurs de loisir ?

Je ne suis pas pêcheur et j'ai pu tester la pratique pour la première fois lors de ma visite du plan d'eau de La Varenne-sous-Chandon à Amboise au côté du député Labaronne, président du groupe chasse et pêche de l'Assemblée nationale le 20 novembre 2025. Je ne le savais pas mais une surprise m'attendait et j'ai pu lancer à plusieurs reprises une ligne sur le plan d'eau. Un moment très amusant, heureusement que j'avais pris mes bottes !

Au 1,5 million de pêcheurs de loisir, je veux dire ceci : **vous êtes des sentinelles de nos rivières et de nos plans d'eau. Votre engagement est précieux et noble.** Continuez à défendre une pêche respectueuse, durable, et tournée vers l'avenir. Vos élus nationaux, avec qui j'ai réellement du plaisir à échanger, savent défendre vos valeurs et vos pratiques.

La pêche associative, un atout pour les territoires

Engagée, la pêche de loisir s'inscrit dans une démarche pédagogique et responsable, un peu éloignée de l'image d'Épinal du pêcheur au bord de l'eau. Elle constitue un réseau au cœur des territoires qui agit dans l'intérêt de l'ensemble de la société.

Avec 68 000 bénévoles, 3 500 associations locales, 94 fédérations départementales, un millier de salariés et 1,5 million de pratiquants qui animent les campagnes comme les zones urbaines et périurbaines, la pêche de loisir constitue *l'un des plus grands maillages associatifs français*. C'est la deuxième fédération associative de France. Bien au-delà de la gestion piscicole, sa mission, reconnue d'intérêt général, tisse des liens entre l'humain, le territoire, la biodiversité et la société, en réponse aux grands enjeux de notre temps.

En lien et en complémentarité avec les élus, l'État et tous les acteurs locaux, les milliers d'associations de pêche prennent soin des milieux, constituant *un service public non étatique qui repose sur une logique de responsabilité* : environ 20 millions d'euros¹, issus des cartes de pêche, sont alloués chaque année aux structures des territoires pour restaurer les milieux dégradés, mener des actions d'éducation à l'environnement, organiser des événements, valoriser les patrimoines... Sur l'ensemble du territoire, on évalue les retombées économiques de la pêche de loisir à plus de 2 milliards d'euros !



28%

des Français disent pêcher.

8%

des Français déclarent pêcher régulièrement.

86%

des Français considèrent les pêcheurs comme les gardiens des rivières.

D'après l'enquête Harris Interactive / FNPF « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs », réalisée auprès de 1 000 Français en octobre 2023.

UNE CONVENTION AVEC LES MAIRES DE FRANCE



En 2024, la Fédération Nationale de la Pêche en France et l'Association des maires de France ont décidé de joindre leurs forces autour d'une convention de partenariat pour protéger les milieux aquatiques, développer la pratique de la pêche et accompagner les collectivités dans leurs projets. Conclue pour une durée de 3 ans, cette convention est aujourd'hui déclinée dans les territoires, illustrant l'ancrage local du réseau associatif de la pêche et la plus-value de son expertise auprès des communes.

¹Source : FNPF



PÊCHER, C'EST COMPRENDRE, PROTÉGER LA NATURE ET EN PARTAGER LES BEAUTÉS

L'activité s'exerce dans le respect des saisons, des niveaux d'eau et des cycles naturels des espèces codifiés dans la réglementation. Patient, le pêcheur ne prélève pas n'importe quand et n'importe quoi. Ces préceptes sont intégrés à la Charte des pêcheurs que chacun met en application. Indispensable au loisir, la santé des poissons révèle par ailleurs celle de l'eau et des milieux aquatiques. *La première activité du pêcheur étant d'observer, il décèle le moindre trouble, la moindre atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes.*

Cette présence est encadrée par 4 000 gardes-pêche qui veillent à faire respecter la réglementation, luttent contre le braconnage et la pollution des cours d'eau, sensibilisent les usagers de la nature aux bonnes pratiques.

ACTIVITÉ POPULAIRE ET ACCESSIBLE, LA PÊCHE RASSEMBLE LES GÉNÉRATIONS

La pédagogie est inhérente à la pratique, via une tradition de transmission intergénérationnelle qui ne se dément pas. Outre un passage de relais aux enfants et petits-enfants, les structures associatives de pêcheurs organisent sur le terrain des actions de sensibilisation à la protection de la nature, des ateliers pêche centrés sur l'observation et le respect des équilibres naturels. *Avec plus d'un tiers de pratiquants de moins de 25 ans, la pêche est un des rares loisirs qui rassemble toutes les générations :* pêcher, c'est partager un moment sur la même rive, ensemble en pleine nature, autour des valeurs de transmission, du respect de l'environnement et de la convivialité, contribuant ainsi à renforcer le lien social. Pour un coût modéré, elle reconnecte au vivant, à la vraie vie dans un monde ultra connecté.



DES CENTAINES D'ACTIONS DE PROTECTION, DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE AQUATIQUE

Premiers témoins et lanceurs d'alerte des dégradations (pollutions, mortalités piscicoles, effondrement d'espèces ou apparition d'espèces invasives), les pêcheurs ont un œil avisé que les fédérations mettent à profit pour mener des inventaires et diagnostics écologiques en lien avec les gestionnaires de l'eau et les scientifiques. Des centaines d'actions de protection, de sauvegarde et de restauration sont financées chaque année par la FNPF.

LES PÊCHEURS, PARTENAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Acteur reconnu de la préservation de la biodiversité, la Fédération Nationale de la Pêche en France et son réseau associatif mobilisent leurs compétences techniques, leurs bénévoles et salariés pour *accompagner les politiques locales de restauration des milieux aquatiques, d'aménagement ou d'éducation à l'environnement.*

**Soutenir la pêche,
c'est soutenir une présence
humaine, une vigilance
écologique et une culture
du respect.**



PRÉVENIR LES ATTEINTES

Le réseau associatif pêche coopère ainsi avec les agents de l'État compétents en matière de police de l'eau pour préserver notre ressource en eau et nos milieux naturels. En 2024, la FNPF a signé **une convention-cadre de partenariat avec le Commandement pour l'environnement et la santé de la Gendarmerie nationale** (CESAN) visant à créer des synergies entre les 4 000 gardes-pêche et les 4 000 gendarmes en charge des questions de police environnementale et sanitaire présents sur l'ensemble du territoire. Au niveau départemental, la convention a déjà été déclinée par la moitié des fédérations de pêche. Cette synergie est renforcée par une veille locale sur les infractions portant atteinte au milieu aquatique ou aux espèces piscicoles (braconnage, pollutions accidentelles, etc.), mais aussi des actions de sensibilisation au respect de la réglementation locale (panneaux, animations), contribuant à la prévention des risques environnementaux pour sécuriser les usages de l'eau.

LA THERMIE, SOUS SURVEILLANCE

Dans le cadre d'une stratégie nationale pilotée par l'État, le réseau associatif pêche produit des données sur la thermie des rivières, grâce à plus de 3 000 sondes thermiques installées sur tout le territoire. C'est l'un des tout premiers producteurs de données sur la thermie.

— Voir page 23 pour plus d'informations.

PARTAGER LES CONNAISSANCES

Au service de la connaissance des milieux naturels, le réseau met à la disposition des acteurs publics des indicateurs sur les milieux aquatiques et la biodiversité, normalisés en un Système d'information, le SI Pêche. Cette plateforme numérique nationale, portée par la FNPF, centralise et valorise les données sur les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles collectées par les associations de pêche. Conçu comme un véritable outil d'aide à la décision, le SI Pêche contient des diagnostics fiabilisés et des références techniques consolidées qui peuvent venir en appui des collectivités partenaires pour concevoir, piloter et évaluer leurs projets liés à l'eau et à la biodiversité. Son expertise lui vaut ainsi de contribuer aux Atlas de la biodiversité communale (ABC), aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), mais aussi aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et aux contrats de milieux. Proche du terrain, le réseau constitue même un appui dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUi), en intégrant les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Valorisant ses connaissances, il les met au service de la sensibilisation du public via une signalétique pédagogique autour des cours d'eau.

LES PÊCHEURS, PARTENAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Premier Espace naturel sensible (ENS) créé en 2025 par le département de l'Aube, les Prairies humides de Davrey s'étendent sur plus de 14 hectares au sud-ouest de la région Grand-Est. Sa gestion a été confiée par le Conseil départemental, propriétaire des lieux, à la fédération départementale de pêche pour les frayères à brochets et l'ichtyologie, sous la houlette de la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche (CCCVA). Ouvert au public, le site a pour objectif de sensibiliser à l'écologie des milieux aquatiques et humides ainsi qu'à leurs intérêts patrimoniaux et paysagers, grâce à des panneaux thématiques, près d'un kilomètre de chemin et un observatoire ornithologique. *«L'eau est un élément fondamental sur notre territoire et la fédération de pêche est toujours en alerte, apprécie Claude Homehr, conseillère départementale du canton de Crenay-près-Troyes. Elle nous aide à faire nos diagnostics, à monter nos projets, à sensibiliser le public à la protection des milieux humides grâce à ses Ateliers pêche nature. Elle a été partie prenante dans la création de l'ENS de Davrey, accompagnant de son expertise les travaux de reméandrage. C'est une gestion où chacun apporte ses compétences aux autres. À tel point que le site pourrait s'étendre et rejoindre les sites ENS sur le département voisin de l'Yonne !»*

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Via la carte de pêche, le réseau associatif finance la protection et la restauration des milieux aquatiques, en appui aux collectivités locales. Ce ne sont pas moins de 2,4 millions d'euros qui ont été investis en 2024 par la FNPF pour :

- restaurer des mares communales, des corridors écologiques ou de petits affluents oubliés,
- diversifier les écoulements afin d'améliorer la résilience des cours d'eau face aux épisodes de sécheresse et de canicule,
- mettre en place des îlots de biodiversité (arbres, végétation rivulaire, caches à poissons) pour diversifier les habitats et maintenir la biodiversité aquatique,
- sensibiliser le grand public et les scolaires sur les enjeux liés aux milieux aquatiques.

Chaque fédération départementale réalise un Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDGP), document officiel sur lequel peuvent s'appuyer les collectivités. Reconnu par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, c'est un outil de référence pour la gestion piscicole. On y trouve un état des lieux des milieux aquatiques et des pressions qu'ils subissent ainsi que les actions pour les restaurer ou les protéger.

DYNAMISER L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

Un pêcheur dépense en moyenne 1266 € par an, dont 15% pour son hébergement¹, qui dure en moyenne 6,4 nuitées. Au travers de la pêche, c'est un tourisme doux, ou slow tourisme, qui se développe sur les territoires, grâce à des partenariats entre la FNPF et les labels «Station verte» ou «Plus beaux villages de France», mais aussi, localement, entre les associations et fédérations de pêche et les comités départementaux et régionaux du tourisme, les services et offices de tourisme. Ainsi, depuis 2011, la FNPF attribue le label «Hébergement Pêche» aux campings, gîtes, hôtels et chambres d'hôtes répondant à une charte nationale exigeante.

Véritable levier de développement touristique, ce label permet aux territoires de structurer une offre attractive et cohérente tout en valorisant des sites halieutiques emblématiques, à l'image des «Territoires d'excellence» en Occitanie, de «Pêche en Ternoise» dans le Pas-de-Calais, ou encore des initiatives menées en Gironde avec l'appui de fonds européens et de Groupes d'action locale (GAL). Chaque année, ce sont aussi des centaines d'événements locaux, salons, concours, journées d'initiation et découverte, fêtes de la pêche... qui jalonnent les territoires et contribuent à mieux les faire connaître.

ÉVEILLER À LA NATURE

Centré sur le partage et la solidarité, le réseau développe des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui sont autant d'appuis aux politiques en faveur du lien social et du vivre ensemble. Chaque année, 70 000 élèves de classes de primaire, collèges et lycées bénéficient d'interventions des structures de pêche dans les établissements scolaires dont plus de la moitié en maternelle et élémentaire. Depuis 2010, la Fédération Nationale de la Pêche en France et le ministère de l'Éducation nationale ont établi une convention de partenariat pour l'éducation au développement durable. Elle permet au réseau pêche d'intervenir comme acteur reconnu de l'éducation environnementale autour de l'eau et des milieux aquatiques. Les fédérations départementales nouent ainsi des conventions locales avec les inspections académiques. Le réseau, c'est aussi des activités extrascolaires régulières proposées aux enfants les mercredis, les week-ends et pendant les vacances, ainsi que des actions ciblées pour les mineurs en difficulté, afin de réduire le décrochage scolaire et les accompagner vers les métiers de l'environnement.

¹ Source : Étude socio-économique sur l'apport de la pêche associative de loisir à la création de richesse en France. FNPF- 2026.

LES PÊCHEURS, ACTEURS DU DYNAMISME DE CHÂTILLON-SUR-LOIRE

Station pêche depuis 2016, la commune de Châtillon-sur-Loire (Loiret) se situe au croisement de la Loire sauvage et de celle des châteaux. Sur la route du black-bass, un parcours labellisé de pêche sur le canal latéral au fleuve, elle abrite l'écluse et gare d'eau de Mantelot, classée monument historique. On y trouve des carpes, brèmes, gardons, rotengles, tanches, poissons-chats, brochets, perches, sandres, silures... dans un environnement bucolique qui a bénéficié de l'expertise de la fédération de pêche pour sa récente restauration. Pêcheur occasionnel, Vincent Gitton, maire de Châtillon, apprécie l'association de pêche locale, la Gaule Châtillonnaise et ses 300 adhérents, pour son dynamisme et ses actions de sensibilisation au respect de la rivière : *«les pêcheurs sont des acteurs fondamentaux pour la conception de nos projets, ainsi que leur entretien, mais ce sont aussi des sentinelles qui nous alertent au moindre souci au bord de l'eau, et de très bons animateurs d'ateliers pêche nature. Nous avons mis en place des tickets-sport pour faire découvrir la pratique aux enfants de notre ville et, qui sait, créer des vocations. Ils découvrent comment fonctionne une rivière, toute la vie qu'elle recèle : c'est très important. Et comme nous faisons partie du réseau des Stations Pêche, nous accueillons chaque année de nouveaux pêcheurs qui font connaître notre territoire et reviennent en vacances ou pour faire la Loire à vélo».*





La pêche de loisir renouvelle ses instances : *démocratie à tous les étages*

Tous les cinq ans, le monde de la pêche associative renouvelle en totalité ses instances de gouvernance. Indispensable pour ce réseau associatif - l'un des plus importants de France, le processus génère une respiration démocratique et un renouveau des talents et compétences des bénévoles. Ce sera le cas en 2026/2027. Comment ça marche ? Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF, nous explique.

Quels mandats sont concernés ?

Alors que le renouvellement est partiel dans d'autres organisations nationales similaires, ce sont tous les mandats qui sont remis en jeu au sein du réseau de la pêche de loisir : des associations locales, les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), à la maison mère nationale, la FNPF, en passant par les fédérations départementales, les associations régionales, les unions de bassin et les structures affiliées : associations migrants, Syndicat national des structures associatives de la pêche de loisir (SNSAPL) ou Fondation des pêcheurs.

Combien de temps dure le processus ?

Une telle exhaustivité exige une organisation lourde et professionnelle. L'opération se déroule en cascade et s'échelonne de fin 2026 à mi 2027. Au dernier trimestre 2026, ce sont les associations locales qui éliront leurs administrateurs. Puis, en mars 2027, ce sera au tour des fédérations départementales. Enfin, en mai/juin de la même année, les mandats de la FNPF et des structures affiliées seront attribués.

Combien de bénévoles sont élus ?

Ce ne sont pas moins de 35 000 à 40 000 mandats de bénévoles qui seront à pourvoir au cours de ce scrutin. La très grande majorité d'entre eux le seront au sein des 3 500 AAPPMA, ce qui représente de 7 à 15 administrateurs bénévoles par association. Leurs présidents et trésoriers seront agréés par la préfecture avant toute prise de fonctions.

Ces associations constituent un socle fondamental et un lien indispensable entre les pêcheurs qui y adhèrent et les instances de décision de l'État et du réseau associatif, en particulier les fédérations départementales de pêche. Ce sont elles qui, au quotidien, animent la vie des pêcheurs (relais d'informations, gestion des adhésions, des baux de pêche et de la surveillance, etc.).

Qui sont ces élus ?

Une part majoritaire de ces associations est exclusivement gérée par des bénévoles, particulièrement soucieux de promouvoir un loisir pour tous, simple et accessible et dans des conditions respectueuses de la vie de nos territoires. Ce sont également des personnes animées par le souhait de contribuer à la protection des milieux naturels, qu'elles connaissent bien.

Quelle est leur mission ?

À l'origine, ces associations avaient pour mission principale de collecter les cotisations statutaires d'adhésion et la taxe piscicole. Avec la mise en place d'un outil informatique national d'adhésion (www.cartedepeche.fr), développé et géré par la FNPF, cette mission a été largement allégée : les AAPPMA peuvent ainsi se concentrer sur d'autres rôles tels que la relation avec les collectivités locales, le lien avec les pêcheurs, la garderie, la sensibilisation, etc.

Qui vote ?

La plupart des cartes de pêche délivrées par le réseau autorise les pêcheurs qui en sont titulaires à prendre part au vote ou à être candidat : des personnes majeures ou mineures ayant acquitté leur cotisation et redevance pour une année entière (les cartes temporaires n'ouvrent pas de droit de vote).

Comment se déroulent les scrutins suivants ?

Les mandats des AAPPMA renouvelés, ce sera au tour des fédérations départementales de procéder à l'élection de leurs instances de décision, durant le premier trimestre 2027. Les candidatures au conseil d'administration départemental émanent des AAPPMA,

qui doivent les approuver. À noter que tout pêcheur ayant le statut de membre actif dans une association - autrement dit, possédant une carte de pêche annuelle pour simplifier - peut être candidat. C'est une singularité qui vise à faciliter la montée en puissance de nouveaux élus au sein des fédérations départementales.

Ces deux échelons pourvus de leur gouvernance, il sera procédé au printemps 2027 à l'élection des instances des associations régionales. Ces dernières éliront ensuite leurs repré-

sentants au conseil d'administration de la FNPf. Chaque association régionale dispose d'un nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration national fixé par arrêté ministériel. Ce système électoral donne une parfaite représentativité du conseil d'administration national, miroir de la diversité de nos territoires. Le conseil d'administration de la FNPf constitué, il élira son bureau, dont son président national.

La pêche de loisir représente combien de bénévoles aujourd'hui ?

Au total, plus de 68000 bénévoles sont nécessaires pour animer et gérer le réseau de la pêche de loisir dans toutes ses facettes : gestion des structures, surveillance des cours d'eau, sensibilisation des pêcheurs et citoyens, animation du réseau, entretien et travaux en rivière, participation aux instances de concertation locale, etc.

Voir article page 35



Hommage à Serge Savineaux, président de la Fédération de pêche du Loir-et-Cher

Le monde de la pêche associative française a perdu l'une de ses figures les plus engagées. Serge Savineaux, président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Loir-et-Cher, nous a quittés le 21 juillet 2025, à l'âge de 75 ans, victime d'un tragique accident survenu sur les bords de La Bray, à Sougé.

Tout avait commencé à Thoré-la-Rochette, son village, où il s'était engagé très tôt au sein de l'association locale de pêche. D'abord trésorier, puis président, il y avait exercé pendant plus de cinquante ans un leadership de terrain, celui d'un homme profondément attaché à sa terre et à ses rivières. Cet ancrage local ne l'avait pourtant jamais retenu : il avait su, au fil des décennies, porter son action bien au-delà des rivières loir-et-chériennes.

À la tête de la fédération départementale pendant plus de trente ans, il en avait transformé la physionomie. Là où les moyens étaient modestes à ses débuts, il avait bâti une structure forte et professionnelle. La Fédération est aujourd'hui propriétaire d'une quinzaine de sites halieutiques, parmi lesquels le complexe de Tréhet, l'étang du Mouet à Saint-Viâtre ou encore la ballastière de la Scierie, premier achat historique de la Fondation des pêcheurs. Chaque acquisition, chaque partenariat noué, portait la marque de sa vision : rendre la pêche accessible à tous, préserver les milieux aquatiques pour les générations futures.

Son rayonnement avait naturellement gagné les sphères régionale et nationale. Président de l'Association régionale des fédérations Centre-Val de

Loire, vice-président de la Fédération Nationale de la Pêche en France, il avait su traduire les ambitions nationales en réalités locales, avec rigueur et cohérence. Il contribua notamment à la création de l'offre de carte de pêche d'automne et au paiement échelonné, convaincu que nul ne devait se voir barrer la route de cette passion faute de moyens.

Visionnaire, Serge Savineaux avait également fait de l'éducation à l'environnement une priorité. La Maison de la pêche et de la nature à Blois reste l'un des témoignages les plus éloquents de cet engagement pédagogique. Il fut aussi l'un des premiers présidents à conventionner avec la Gendarmerie pour mieux protéger les milieux aquatiques, et un défenseur ardent de la suppression du barrage sur la Loire à Blois, rêvant du retour du saumon sauvage dans les eaux ligériennes.

Mais au-delà des titres et des réalisations, ceux qui l'ont côtoyé retiendront surtout l'homme : sa disponibilité sans faille, son humanité, son sens profond du collectif. Il écoutait, fédérait, entraînait, sans jamais chercher les honneurs pour lui-même.

À son épouse, à sa famille, à ses compagnons de rivière, le monde de la pêche adresse ses plus sincères condoléances.

«SOS petits cours d'eau» : un patrimoine en danger

Ils alimentent nos nappes phréatiques, nourrissent les rivières
et abritent une biodiversité insoupçonnée.

Et pourtant, les petits cours d'eau disparaissent dans le silence général.

La FNNP tire la sonnette d'alarme et passe à l'offensive.



UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR ALERTER ET, SURTOUT, AGIR !

«SOS petits cours d'eau» : c'est l'alerte que lance la FNNP aux décideurs publics, dans le cadre du 4^e volet de sa campagne nationale de sensibilisation «*Sauvons nos rivières*». Son objectif : sensibiliser sur les menaces qui pèsent sur les rivières et proposer des solutions concrètes et ambitieuses pour leur préservation. Elles existent mais nécessitent une volonté politique affirmée de les mettre en œuvre.

UN PATRIMOINE QUI S'EFFACE SOUS NOS YEUX

Véritables joyaux de notre patrimoine naturel, les petits cours d'eau constituent les sources vitales des grandes rivières et abritent une biodiversité remarquable. Leurs eaux irriguent les sols, nourrissent les forêts et alimentent les zones humides. Ils sont au cœur de notre quotidien et méritent toute notre attention : *un Français sur deux habite à moins de dix minutes d'un cours d'eau**. Et pourtant, leur état n'a jamais été aussi préoccupant. En effet, les différentes politiques publiques (politiques agricoles, industrielles et d'aménagement) des 60 dernières années ont profondément dégradé les cours d'eau : effacement, rectification, recalibrage, busage, détournement, mise en fossés, etc.

Les conséquences de ces transformations sont dramatiques : perte massive des fonctionnalités écologiques et effondrement de la biodiversité aquatique. La moitié des zones humides a disparu en 30 ans, un poisson d'eau douce sur cinq est aujourd'hui menacé et tous les indicateurs sont au rouge pour les poissons migrateurs, avec un risque de disparition du saumon et de l'anguille à échelle d'homme.

UNE MENACE JURIDIQUE PRÉOCCUPANTE

À cette dégradation écologique s'ajoute une *menace juridique*, moins visible mais tout aussi préoccupante : la requalification arbitraire de certains cours d'eau en «fossés», qui relèvent alors d'une gestion privative non maîtrisée, *les excluant ainsi du patrimoine commun*. Ce glissement a permis, dans plusieurs départements, l'effacement de cours d'eau de la carte et de la loi, simultanément. Pourtant, la Loi sur l'eau fixe clairement trois critères hydrologiques pour définir un cours d'eau (présence et permanence d'un lit, débit suffisant, alimentation par une source), auxquels s'ajoute la présence d'une faune et d'une flore aquatiques. Dans certains territoires, des requalifications massives au bénéfice d'intérêts agricoles ou industriels ont été observées. Fin 2021, 63 départements disposaient d'une cartographie complète, 11 d'une couverture entre 90 et 99%, 17 d'une couverture entre 50 et 89% et 10 d'une couverture inférieure à 49%.

* D'après l'enquête Harris Interactive / FNNP « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs », réalisée auprès de 1 000 Français en octobre 2023.

*Agissons tant qu'il
est encore temps :*
www.sauvonsnosrivers.fr

SAUVON
RIVIERES

**Fin 2021, seuls
63 départements
disposaient d'une
cartographie complète
de leurs cours d'eau**

Les dernières projections climatiques indiquent une baisse entre -50% et -15% des débits en période de basses eaux et une hausse concomitante des températures, plus intenses en été, qui va accroître les besoins en eau. Cela pourrait entraîner des tensions pour l'alimentation en eau potable mais également pour les activités économiques, agricoles ou industrielles et de loisirs.

Mais on ne peut pas passer sous silence le risque marqué pour les milieux naturels et leur biodiversité, avec une série de conséquences négatives bien documentées.

LES PÊCHEURS EN PREMIÈRE LIGNE

Avec **1,5 million d'adhérents, 68 000 bénévoles et plus de 1 000 salariés**, les 3700 structures du réseau associatif de la pêche de loisir s'engagent activement au quotidien pour redonner vie aux petits cours d'eau.

Le réseau de pêche de loisir est mobilisé, sur le terrain comme dans les instances de concertation. Il attend de ses partenaires institutionnels qu'ils soient à la hauteur de l'enjeu. Le message est clair : l'heure n'est plus au diagnostic. Elle est à l'action.



Un manifeste et sept revendications concrètes pour passer à l'action

- La création d'un **ministère de l'Eau** pour piloter une politique publique ambitieuse ;
- L'organisation par ce ministère de l'Eau d'un **véritable débat public** autour du Parlement et des instances nationales et locales pour construire un projet de loi de programmation de l'eau ;
- La publication d'une **cartographie nationale des cours d'eau** dans chaque département, assortie d'une protection juridique forte ;
- **L'accélération des acquisitions foncières** pour la préservation des milieux aquatiques ;
- La **sanctuarisation** et la protection des petits cours d'eau ;
- L'élaboration d'une **charte de protection** des têtes de bassin ou des ruisseaux associant notamment les élus locaux ;
- Une **évaluation des mesures de simplification réglementaire** publiées ces dernières années.

« Une grande rivière est la somme de ses petits cours d'eau. Il est absolument nécessaire de préserver leur qualité parce que c'est tout l'aval qui s'en ressent. Le combat de l'amont aujourd'hui, c'est la survie de l'aval. »

Claude Roustan,
président de la FNPF



Pêche de loisir et Safer : une alliance prometteuse pour les territoires d'eau



Animées par une ambition commune de gestion et de préservation des territoires d'eau, la Fédération Nationale de la Pêche en France¹, la Fondation des pêcheurs² et la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer)³ ont signé, une convention de partenariat, fin février 2026.

« La convention avec la FNSafer s'inscrit dans la volonté affirmée de la FNPF d'une gestion concertée des espaces et des espèces avec l'ensemble des parties prenantes. Sa mise en œuvre locale appuiera les actions d'acquisition et de préservation portées par la Fondation que nous avons créée mais aussi par nos fédérations départementales »

Claude Roustan,
président de la FNPF



En cohérence avec les missions respectives de préservation de l'environnement des trois structures et de leurs réseaux, *ce partenariat conjugue expertise foncière et engagement environnemental au service des territoires ruraux*. Il favorise aussi le rapprochement local entre les Safer et les structures associatives de la pêche de loisir.

Fortes de leur connaissance approfondie des marchés ruraux et de leur ancrage territorial, les Safer accompagneront les structures associatives de la pêche de loisir dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies foncières adaptées à leurs enjeux. Pour François Le Sager, président de la Fondation des pêcheurs *«déployé dans les départements, le partenariat avec les Safer facilitera une veille foncière sur les secteurs à enjeux. Ainsi, les collectivités piscicoles disposeront encore plus d'informations d'intérêt d'acquisition de territoires d'eau dans le cadre de leurs appels à projet à la Fondation des pêcheurs. Dans les années à venir, la collaboration pourrait également décharger les agriculteurs d'acquisition de terrains présentant un intérêt du point de vue des milieux aquatiques plutôt qu'agricole au profit d'un portage foncier par la Fondation, et ainsi augmenter rapidement la surface des territoires acquis et protégés»*.

La FNPF et la Fondation des pêcheurs leur apporteront leur expertise environnementale en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

En alliant ainsi leurs compétences, les trois organisations entendent collaborer activement en faveur de la préservation des territoires d'eau.

« Le partenariat avec la FNPF et la Fondation des pêcheurs illustre pleinement le rôle des Safer dans l'accompagnement des politiques de préservation des ressources naturelles. Il ouvre des perspectives concrètes de coopération entre nos réseaux au bénéfice des territoires, avec la mobilisation de nos outils fonciers. Il traduit enfin une conviction partagée : l'action foncière est un levier essentiel pour concilier activités humaines et préservation des ressources naturelles »

Thierry Bussy,
président de la FNSafer

¹ Elle réunit 3 500 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature et soucieuse de sa préservation.

² Reconnue d'utilité publique, elle acquiert des territoires d'eau douce et en confie la gestion aux fédérations départementales de pêche pour restaurer, protéger, mieux connaître et faire découvrir la biodiversité de ces espaces si précieux.

³ Elle regroupe 17 Safer qui ont pour mission de réguler les marchés fonciers ruraux et périurbains, en favorisant l'installation agricole, de protéger les espaces naturels et d'accompagner le développement des territoires.

Assises nationales du loisir pêche 2026 : *des savoirs associatifs au bénéfice des territoires*



Les 28 et 29 janvier 2026, la Fédération Nationale de la Pêche en France a organisé sa 3^e édition des Assises nationales du loisir pêche, sur la thématique « **Les défis de la pêche de loisir : recruter, fidéliser, impliquer** ». Elles ont rassemblé plus de 310 participants : structures associatives de la pêche et partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Les débats, organisés autour de trois thèmes et retours d'expériences, ont illustré la capacité du réseau associatif de la pêche à s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation pour toucher de nouveaux publics, consolider ses rangs et renouveler l'engagement bénévole.

RECRECITER DES PÊCHEURS, CONQUÉRIR LES PUBLICS

Les évolutions sociétales - et les tendances de consommation qu'elles engendrent - ou l'usage de nouveaux médias ont intensifié l'importance accordée à la (re)découverte de certains loisirs, sources d'évasion, d'émotion et de reconnexion à la nature. La pêche en fait partie. Marques territoriales, location de matériel, afterworks pêche en ville ou présence lors d'événements grand public : *les associations de pêche multiplient les initiatives pour capter toujours plus de publics*. En Gironde, la marque « Échappées pêche » valorise des sites aquatiques comme destinations à part entière ; dans les Pyrénées-Orientales, le label « Territoire d'exception pêche » inscrit les cours d'eau et les lacs de montagne dans une stratégie touristique « quatre saisons ». Ces approches territoriales, souvent collaboratives, stimulent aussi l'économie locale, séduisent résidents et touristes en combinant la pratique à d'autres activités de plein air.

FIDÉLISER LES PÊCHEURS, CONSOLIDER L'ATTRAIT DU LOISIR

Mais attirer ne suffit pas. Il faut aussi donner aux pêcheurs l'envie de revenir pêcher, car fidéliser est essentiel. Dans ce but, et afin de tenir compte des envies, exigences et contraintes des pratiquants, les offres et services des associations de pêche se diversifient : aménagement de sites accessibles, mise en place d'outils digitaux et de nouvelles technologies, comme la réservation en ligne de sites spécifiques, ou encore l'organisation d'événements fédérateurs, tels que les circuits du Junior Fishing Tour, etc. L'offre gagne en qualité et en modernité et les résultats sont là : fréquentation des sites de pêche, attraction d'un public parfois éloigné de la pêche, tout en fidélisant les adhérents.

IMPLIQUER LES PÊCHEURS, (RÉ)INSUFFLER LE GOÛT DU BÉNÉVOLAT

Fort de *68 000 bénévoles actifs*, le réseau national de pêche est l'un des plus importants mouvements associatifs de France. Assurer leur renouvellement est un enjeu vital. Car si la fidélisation des pêcheurs est essentielle, leur implication au sein des associations de pêche est primordiale. De nouveaux fonctionnements associatifs expérimentent des modèles de « don de temps » innovants. L'objectif est clair : animer et former les bénévoles en les impliquant notamment dans les opérations de restauration, d'entretien et d'aménagement des milieux aquatiques. Leur engagement est également crucial dans les instances de gouvernances statutaires pour imaginer et mettre en œuvre la pêche de loisir de demain.

Ces journées ont été un moment privilégié pour écouter et partager sur les nouvelles attentes des pêcheurs (aménagement, cartes et produits de pêche, réglementation, communication...). Elles ont aussi confirmé la vitalité et la capacité d'adaptation d'un réseau qui innove, expérimente et partage. Recruter, fidéliser, impliquer : trois ambitions d'un mouvement associatif déterminé à transmettre sa passion à toutes les générations et à inscrire la pêche de loisir au cœur des dynamiques territoriales françaises.



L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur bibliopeche.fr.
Flashez ce QR code pour y accéder.



Une politique de l'eau *sous pression*

Cette année 2025 aura été intense. Elle fut un mélange d'espoirs, de doutes et de déconvenues pour nos milieux naturels et notre loisir.

Les questions en lien avec l'environnement n'ont jamais occupé une telle place depuis le Grenelle. La gestion de l'eau est au tout premier plan. Il faut dire que les dérèglements climatiques commencent véritablement à produire leurs effets et impactent négativement les Français, y compris dans leur vie quotidienne. La pénurie d'eau potable en France n'est pas un mythe, mais une réalité. Les inondations et les sécheresses ne sont plus de rares phénomènes d'exceptions, mais des traceurs d'un cycle chronique. Avec elles, les systèmes assurantiels sont largement réinterrogés. Les mortalités piscicoles induites par le réchauffement des eaux sont systématiquement observées et redoutées. Les usages économiques, notamment les activités agricoles, sont très défavorablement impactés par ces changements globaux (trop d'eau, trop tôt, pas assez, trop tard...).

Les conséquences de ces aléas ont un coût que la politique de l'eau actuelle, financée très majoritairement par les redevances des citoyens, ne peut décemment supporter seule.

LE PLAN EAU ÉCORNÉ, UNE POLITIQUE DE L'EAU STOPPÉE NETTE

Porté par le président de la République en 2023, le Plan Eau, une démarche politique pluriannuelle visant à gérer collectivement et de façon responsable la ressource, constituait une réponse solide et durable à certains de ces phénomènes. Hélas, ce plan a très vite été sinon « abrogé », à tout le moins écorné en 2025 par deux lois catégorielles¹. Elles sont littéralement parties à l'assaut de certains piliers de cette politique.

Pire, en annonçant la préparation du projet de loi d'urgence agricole, le Premier ministre a instauré, de manière unilatérale et contre toute attente, un moratoire sur toutes les décisions liées à l'eau début 2026 : un coup supplémentaire à une politique déjà bien entamée. Ce projet de loi, en raison notamment d'une discussion accélérée au parlement, ne présage naturellement rien de bon pour les outils et procédures juridiques de préservation de la ressource, les zones humides, la gouvernance et les finances de cette politique de l'eau.

¹ LOI n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur et LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture



Depuis de nombreuses années, la FNPF n'a de cesse de plaider pour une triple exigence :

- **l'arrêt** des remises en cause régulières et permanentes de la gestion de l'eau qui a besoin de stabilité ;
- une **grande loi sur l'eau** permettant d'aborder, de manière concertée et collective, tous les aspects de cette politique essentielle ;
- l'inscription, dans la loi, du principe de **sobriété hydrique**, seule trajectoire réaliste face aux phénomènes naturels annoncés (baisse des débits des cours d'eau, multiplication des phénomènes exceptionnels, réchauffement de l'eau, etc.).

LA SITUATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE : LE MIROIR DES CHOIX POLITIQUES

Neuf espèces de poissons migrateurs (de la truite au saumon en passant par l'anguille ou l'aloise) présentes dans nos rivières et nos estuaires sont très sérieusement menacées, y compris de disparition. Un contexte qui a poussé le ministère de l'Écologie à porter un plan national pour mieux les protéger. Mais cette biodiversité ne sera pas sauvée si les seules mesures envisagées consistent en une réduction ou une

interdiction des pêches, qu'elles soient professionnelles ou de loisir. Les causes structurelles des difficultés de ces poissons sont connues et documentées : pollutions contemporaines et historiques, discontinuités écologiques, réductions ou altérations de leurs habitats, quantité et température de l'eau et, dans certains cas, une certaine surpêche commerciale, etc. Jamais aucune étude sérieuse, aucune prise de position officielle n'a incriminé la pêche de loisir. Pourtant, celle des poissons migrateurs connaît de nombreux revers : la pêche du saumon est peu à peu interdite partout en France. Celle de l'anguille a été très largement réduite depuis 15 ans. Subsiste une activité résiduelle d'anguilles jaunes que le gouvernement va restreindre encore dans les prochains mois. Il faut se féliciter de la décision courageuse du ministre qui a accédé à la demande de la FNPF d'écarter un moratoire pur et simple et de privilégier un encadrement de cette activité.

UNE FORME DE RÉSIGNATION

Ces atteintes à une activité aussi ancienne que populaire sont inquiétantes. Elles traduisent une forme de résignation face aux causes écologiques et environnementales. Elles ne sauveront pas les espèces menacées. Elles constituent, en revanche, une véritable et injuste

remise en cause du réseau associatif qui porte et gère cette activité.

Il en va de même des mesures visant à classer le silure comme « espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques ». Présent sur notre territoire de longue date, il ne peut à lui seul expliquer la situation des poissons migrateurs. Dans le même temps, le cormoran, prédateur redoutable, reste protégé alors qu'il connaît une évolution très favorable de ses effectifs et de son aire de répartition. Ces choix politiques se font au détriment d'un patrimoine migrateur exceptionnel.

UNE ACTIVITÉ RESPONSABLE, GUIDÉE PAR L'INTÉRÊT COLLECTIF

En ces temps de retours en arrière et de moratoires, nous avons multiplié les rencontres institutionnelles avec les décideurs en vue de les sensibiliser et de mieux comprendre leurs choix. Nous avons amplifié nos axes de communication et de sensibilisation des pêcheurs et des citoyens sur la place accordée à la politique de l'eau et de la biodiversité. Car la FNPF continue malgré tout de croire en un modèle de pêche de loisir responsable, associatif, partenaire des décideurs et guidé par la défense d'une activité populaire et de l'intérêt collectif.

Sdage: une ambition insuffisante

«Au mois de janvier dernier, lors des inondations, des cours d'eau qui avaient été rayés des cartes ont recréé leur lit naturel, mais dès le mois de mars, les pelleteuses les remettaient illégalement dans des buses, raconte Jean-Paul Doron, président de la Fédération de pêche de l'Orne, premier vice-président de la FNPf et président de l'Union de bassin Loire-Bretagne. Il y a les politiques de l'eau et la réalité sur le terrain : je ne suis pas surpris des résultats.»

Le président fait référence au bilan des Sdage, Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, outils de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques à l'échelle des six grands bassins hydrographiques du territoire métropolitain. Créés en application de la directive-cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000, qui impose l'atteinte du bon état des milieux aquatiques, ils sont en cours de révision pour leur quatrième cycle (2028/2033). Et les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux.

PART DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES¹ AYANT ATTEINT LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Bassin hydrographique	En 2019	En 2025	Objectif 2027
Loire-Bretagne	24 %	21,4 %	61 %
Adour-Garonne	50 %	55 %	70 %
Artois-Picardie	21 %	14 %	50 %
Rhin-Meuse	26,5 %	32,2 %	52 %
Seine-Normandie	32 %	24 %	>50 %
Rhône-Méditerranée & Corse	47 %	45 %	67 %

Source : rapports de synthèse de l'état des masses d'eau 2019 et 2025 - Agences de l'eau

Il est probable qu'aucun bassin n'atteindra son objectif. Certains territoires voient même baisser leur part de masses d'eau superficielles en bon état écologique. Et comme les données ne sont pas toutes cohérentes, il n'est même pas certain que ceux qui ont progressé n'affichent pas des chiffres incomparables ou basés sur des modélisations trop optimistes. «Les données ont par ailleurs été lissées pour 2022, afin de tenir compte de la sécheresse exceptionnelle – sauf que les sécheresses récurrentes et pluriannuelles le deviendront plus encore du fait des impacts du changement climatique : on baisse le thermomètre artificiellement», ajoute Jean-Paul Doron.

DES RÉSULTATS SANS SURPRISE

Comment expliquer ces résultats ? Un état physique des rivières à la base très dégradé qui n'a pas été restauré, des pressions de prélèvements croissantes sur la ressource et des pollutions agricoles qui ne se réduisent pas : tels sont les enjeux globaux. «Et comme la loi d'urgence agricole pourrait permettre aux préfets de déroger

aux schémas de gestion des eaux pour le stockage, cela ne risque pas de s'arranger», poursuit le président, inquiet des attaques subies par les politiques de l'eau et leurs instances de gouvernance partagée. «On a créé un outil pour équilibrer les usages selon les besoins et les capacités du milieu à y répondre. Vingt ans après, on jette le bébé avec l'eau du bain. La priorité est aux usages économiques. J'entends même des acteurs vouloir faire primer l'irrigation sur l'eau potable ! Dans tout ça, exit la biodiversité, la continuité écologique des cours d'eau,

les zones humides... Comment expliquer aux gens qu'il faut économiser l'eau du robinet alors que d'immenses surfaces agricoles sont arrosées par temps de pluie ou sous le soleil de midi ou en pleine canicule ? »

UN OUTIL FONDAMENTAL

Comment sauver un processus, qui, de l'avis de tous, est **fondamental**, car il est le support de la démocratie de l'eau, de la

¹ Cours d'eau, plans d'eau et eaux littorales

concertation sur les usages et de la préservation d'une ressource qu'il est indispensable de partager ?
« En respectant la loi, répond Jean-Paul Doron : les objectifs émanent d'une directive européenne. Ils ont été repoussés, amoindris, affaiblis, mais ils sont réglementaires : nous paierons des pénalités puisqu'ils ne sont pas atteints. À moins que – et la tentation est réelle, face à ces échecs annoncés, la directive-cadre européenne sur l'eau ne soit révisée ».

UNE RESPONSABILITÉ À L'INTERNATIONAL

« En poursuivant les efforts, renchérit Michel Balay, président de la Fédération de pêche des Vosges et de l'Union de bassin Rhin Meuse. 359 communes ont des risques de pénurie d'eau dans le massif des Vosges, 10% des captages d'eau potable sont pollués par des intrants agricoles, près de la moitié des surfaces de prairies permanentes ont disparu depuis les années 1970... Alors on désimperméabilise les villes, on remet de la nature dans les cours d'écoles pour que l'eau s'infiltre où elle tombe et alimente les nappes, tout en rafraîchissant l'atmosphère. L'Agence de l'eau met en place des subventions pour l'assainissement individuel, qui sortait des radars jusqu'à présent. On réfléchit également à la réutilisation des eaux usées. Un plan herbe a été mis en œuvre dans le bassin de la Meuse pour encourager des pratiques agricoles plus pérennes et préserver les prairies et les zones humides. Cela prend du temps, mais nous avons une responsabilité à l'international, étant en tête d'un bassin hydrographique qui alimente toute l'Europe. La démocratie de l'eau fonctionne ici mieux qu'ailleurs, me semble-t-il, même si les irrigants alsaciens restent puissants, car nous n'avons pas de problèmes de quantité d'eau... Pour le moment, car la neige se fait de plus en plus rare. »



SOBRIÉTÉ ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le changement climatique est omniprésent dans les projets de futurs Sdage,

car, s'il n'explique pas tout, il aggrave la situation et vient accroître l'impact des pressions humaines sur la qualité des eaux. C'est le cas en Artois-Picardie, où le projet de Sdage a fait l'objet d'une consultation publique en 2025. Les répondants s'accordaient sur la nécessité d'une gouvernance qui prenne en compte les enjeux de sobriété, la gestion par bassin versant et l'adaptation au changement climatique. Ici, 59% des masses d'eau de surface sont en état écologique moyen, ce qui en fait l'état dominant, et 14% sont en bon état, soit 7 points de moins qu'en 2019. *« Malgré nos efforts, malgré les millions dépensés pour aider les agriculteurs : les bras nous en tombent, regrette Jocelyne Cadet, présidente de l'Union de bassin Artois-Picardie. Il faut que le monde agricole comprenne que les efforts doivent être partagés. Individuellement, ils trouvent des solutions. Ils changent leurs façons de faire, au niveau des intrants comme des prélèvements. Les autorités ont ainsi pu installer des compteurs : cela permet de prendre*

conscience de la quantité d'eau qu'ils prélèvent et, par exemple, d'éviter la perte que représentent les jets d'eau en hauteur quand il fait chaud : jusqu'à 30%... L'Agence de l'eau subventionne des systèmes économiques d'irrigation, comme des « goutte à goutte » ou des rampes à brume, mais certains refusent de changer de pratiques... Et les gouvernements font la girouette. Alors que les Assises de l'eau avaient abouti, en 2024, à des recommandations équilibrées, on projette aujourd'hui, avec la loi d'urgence agricole, d'autoriser des ouvrages de stockage démesurés... »

COMITÉ DE BASSIN ?

Sur chacun des grands bassins hydrographiques de métropole et d'outre-mer, un Comité de bassin a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre du Sdage. Il rassemble des représentants des collectivités, de l'État, des usagers économiques et non-économiques, dont les pêcheurs, représentés par le bureau des Unions de bassin.

2025



Juillet

La pêche associative rejoint le réseau France Bénévolat



23 Juin

• Congrès FNPF en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique

• Signature de l'accord cadre national FNPF - Agences de l'eau - Ministère 2025/2030

11 Juillet

Prise de position contre la loi Duplomb

6 Septembre

Finales nationales du Junior Fishing Tour en Eure-et-Loir



14 Mars

Ouverture de la pêche en 1^{re} catégorie



Mars

Lancement du podcast RMC Pêche, en partenariat avec la FNPF



2 Mars

Rencontre avec Monique Barbut, nouvelle ministre de la Transition écologique, et Mathieu Lefèvre, ministre délégué

14 & 15 Avril

Rencontre entre la FNPF et l'European Anglers Alliance (EAA) à Bruxelles



25 Avril

Ouverture de la pêche du brochet



Avril > Juin

Campagne de communication nationale Pêche de loisir sur les chaînes TV et l'écosystème digital du groupe RMC



SAUVONS NOS RIVIÈRES

ACTE 4 : SOS PETITS COURS D'EAU

21 Octobre

Lancement de la campagne engagée «Sauvons nos rivières – Acte 4»



18 > 20 Novembre

2^e participation de la FNPF au Salon des maires



18 Décembre

Report du projet de décret instaurant un moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune

2026

20 Janvier

Courrier de la FNPF au Premier ministre en réaction à la loi d'urgence agricole



25 Février

Signature de la convention de partenariat entre la FNPF, la Fondation des pêcheurs et la FNSafer

2 Février

Rencontre avec Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique

28 & 29 Janvier

Assises nationales du loisir pêche



Juin

Campagne FNPF pour la promotion du bénévolat



7 Juin

Fête de la pêche sur l'ensemble du territoire



LES FAITS *marquants*

Alors que les conséquences du changement climatique pèsent sur la vie quotidienne des territoires, le recours à des pratiques dévastatrices pour le milieu est tentant mais pire que le mal. Exemples dans des bassins où l'on réapprend à vivre et travailler avec les aléas.

Sécheresses et inondations : s'adapter au lieu de lutter contre la nature

Les effets du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques se font prégnants, et leurs conséquences catastrophiques : de plus en plus de départements se trouvent en vigilance sécheresse dès le printemps ou restreignent certains usages de l'eau, les inondations, écoulements et autres coulées de boues dévastatrices deviennent annuelles. *Dans ces moments de crise, les mauvaises idées foisonnent : curage des rivières, création de bassines par pompage dans la nappe, etc. Pourtant, elles ont fait la preuve de leur inefficacité.*

Curer ne fait que reporter les dégâts en aval, retirant de la rivière des cailloux et du sable qui auraient pu ralentir son débit tout en l'empêchant de déborder vers des zones tampon ou des méandres qui allongent son trajet. Stocker ou barrer son passage empêche l'eau de s'infiltrer, aggravant l'imperméabilité des sols tout en favorisant l'évaporation. Endiguer est coûteux et peut se révéler ravageur en cas de brèche, sans parler des effets délétères sur la flore et la faune aquatiques. « Dans le Maine-et-Loire, on vit avec les inondations, explique Nicolas Chatard, chargé d'études à la Fédération départementale de pêche. C'est un phénomène naturel et normal, attendu, même. Les gens ont l'habitude de vivre à l'étage à certaines périodes de l'année depuis des décennies. Des modèles de prévision hydrauliques ont été mis en place, permettant d'anticiper les risques, et on peut suivre les hauteurs d'eau sur Vigicrues quasiment en direct et à quelques centimètres près ». À Cheffes-sur-Sarthe, une échelle des crues permet aux nouveaux habitants de situer la hauteur maximale d'eau autour de leur maison, et des conseillers municipaux leur expliquent qu'ils seront potentiellement inondés tous les cinq ans. Au bord de la Loire, chaque maison doit posséder un espace de vie à l'étage.

« Le bassin Maine-Loire aval vit dans une culture de limitation de l'endiguement, en dehors de la digue de la Loire, qui est suivie de près par les services de l'État. Cela favorise les écoulements, notamment sur les basses vallées angevines : on laisse des parcelles agricoles s'inonder pour éviter que des zones construites le soient démesurément ». Chaque bassin ayant son régime hydraulique, le technicien est prudent quant aux leçons qu'une telle gestion peut donner à d'autres, notamment parce que les pluies sont plus fortes dans





le sud de la France et que les niveaux d'eau y montent très rapidement, car les dénivelés sont plus importants. *«Mais nous montrons qu'en endiguant moins, en laissant les rivières inonder ce qui constitue leur lit majeur, nous évitons des dégâts dans les bourgs en aval»*. Et cette gestion est modélisée en fonction des conséquences du changement climatique : *«les services en charge de la protection contre les inondations favorisent sciemment l'expansion des crues vers les terrains agricoles, anticipant la concentration des précipitations et leur survenue plus précoce»*, apprécie Nicolas Chatard.

Pour la première fois cette année, les brochets ont recalé leur période de ponte avec celle des crues, ce qui n'était pas arrivé depuis vingt ans. L'espèce réussirait-elle à s'adapter à un régime de crue qui intervient de plus en plus tôt ? *«La biodiversité s'adapte, rappelle-t-il, à condition - et c'est le cas chez nous, que le comportement naturel des rivières soit préservé. On favorise les écoulements en supprimant des ouvrages inutiles et, pour la vie aquatique, mieux valent 20 centimètres d'eau qui courent qu'un mètre qui stagne, ce qui réduit aussi la température du milieu [voir encadré].*

Les crues, pour la biodiversité, c'est une bénédiction : les prairies inondées sont plus fertiles, les poissons moins affaiblis par des températures d'eau stagnante, les paysages magnifiés». Ancestrale, cette culture de la crue avait été abandonnée dans les années 1950/60. Remise au goût du jour il y a une dizaine d'années dans le bassin Maine-Loire, elle accompagne le changement climatique et anticipe ses conséquences.

Très touché par l'autre versant des bouleversements globaux, la sécheresse, le département de l'Aude, historiquement sec, a voulu se préserver du manque d'eau en détournant le cours des rivières dès l'Antiquité et en construisant d'immenses réserves à vocation agricole dans les années 1960/70. Ici, 75% des prélèvements bruts sont destinés à l'agriculture, 20% alimentent le canal du Midi et le reste produit l'eau potable. Mais avec la tendance à la baisse des débits, observée sur tout le pourtour méditerranéen, l'agriculture est contrainte de se réinventer pour réduire ses prélèvements sous peine de disparaître. Une importante réflexion est en cours, avec, comme chef d'orchestre, l'établissement public territorial de bassin, le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (Smmar), qui élabore et anime le Projet de territoire pour la gestion de l'eau sous pilotage de l'État. *«Nous participons activement à cette réflexion,*

explique Adrien Arazo, directeur de la Fédération de pêche de l'Aude, *pour que pèse la voix des milieux aquatiques au travers des éléments de connaissance en notre possession : suivis thermiques, résilience des cours d'eau grâce à la restauration morphologique et la continuité écologique, etc. Notre département est un petit laboratoire à ciel ouvert d'une transition délicate à mettre en place. Les projections concernant les cultures demandeuses en eau ne sont pas très bonnes. Entre la crise viticole, une pluviométrie chamboulée et un assolement de cultures irriguées divisé par deux pour cause de quotas d'eau insuffisants, l'adaptation du monde agricole dans notre département est permanente»*. Dans ce contexte, ***les pêcheurs sont à la fois des défenseurs de la qualité des milieux, mais aussi des soutiens de ceux qui s'adaptent.***

LA THERMIE, SIGNE QUE LES TEMPS CHANGENT

Moins il y a d'eau, plus il y fait chaud. Moins l'eau circule, plus elle se réchauffe et moins elle contient d'oxygène indispensable aux animaux aquatiques. Peut-on mesurer cet effet du changement climatique, aggravé par les aménagements hydrauliques ? Dans le cadre d'une stratégie nationale pilotée par l'État, la FNPF, au travers de son réseau affilié, produit des données sur la thermie des rivières, grâce à plus de 3000 sondes installées sur tout le territoire et progressivement reliées à une banque de données normalisée. Partagées avec les acteurs publics qui le souhaitent, ces données viennent à l'appui d'une gestion de l'eau concertée, permettant par exemple d'anticiper les alertes sécheresse. Elles alimentent les scientifiques qui suivent l'évolution des conséquences des changements globaux, comme le projet TIGRE (Thermie en rivière : analyse géostatistique et description de régime), mené par l'INRAE et l'université de Tours. Elles expliquent l'évolution des peuplements ou des comportements piscicoles : le brochet se reproduit plus tôt, alerté par des températures en hausse dans la Maine, les truites laissent la place aux cyprinidés dans la Risle (Eure)...

Il faut sauver les poissons migrateurs

Des espèces aussi emblématiques que le saumon, l'aloise ou la lamproie sont en danger d'extinction sur notre territoire. Un Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) coordonne depuis 2021 des actions visant la sauvegarde des poissons migrateurs présents dans l'hexagone et les Outre-mer. Bénéficiant depuis près de vingt ans d'un Plan national d'action, les anguilles montrent des signes indiquant que la pérennité de l'espèce n'est pas garantie. Que se passe-t-il ? Comment mieux accueillir et protéger les poissons migrateurs ? Les fédérations de pêche et les associations migrateurs sont en première ligne.



Se reproduisant en eau douce, les saumons, truites de mer, aloses et autres amphihalins anadromes suivent un parcours semé d'embûches entre des rivières de plus en plus chaudes, polluées ou à sec et obstruées par des barrages et l'océan, où les proies se font peut-être plus rares du fait des changements climatiques et de la surpêche commerciale.

«Ce sera la deuxième année d'interdiction de pêcher les migrateurs dans nos rivières, explique Fabrice Masseboeuf, responsable technique à la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques. Les remontées de géniteurs de saumons sont au plus bas depuis trois ans. Même si les juvéniles semblent proportionnellement moins affectés, on est loin d'effectifs à la hauteur des besoins de l'espèce. Alors que nous pensions arrêter les alevinages sur le Gave de Pau où le programme de restauration commençait à porter ses fruits, les pêcheurs souhaitent aujourd'hui relancer les alevinages sur certains cours d'eau où la production naturelle était encore autosuffisante. Sachant que notre pool de géniteurs locaux s'épuise et que leurs alevins produits en pisciculture ne sont pas aussi robustes que ceux nés en milieu naturel et de moins en moins nombreux à revenir pour se reproduire, cette solution ne résoudra pas tout». Cette situation est, pour le responsable, liée avant tout aux

changements globaux : **les conditions dans l'Atlantique sont de moins en moins favorables à la survie des géniteurs.** «Il est d'autant plus primordial d'améliorer les conditions de vie des poissons migrateurs dans nos rivières que c'est de plus en plus compliqué pour eux en mer», rappelle-t-il.

Le constat est similaire pour les truites de mer : «celles qui remontent nos cours d'eau sont de plus en plus petites, constate Ivan Mirkovic, responsable technique à la Fédération de pêche de Seine-Maritime : elles passent de moins en moins de temps en mer et sont de plus en plus vulnérables face aux obstacles qu'elles rencontrent. Heureusement, en restaurant la continuité écologique, nous leur facilitons la tâche et permettons que l'espèce reste présente, mais ce qu'il se passe en mer nous inquiète.» Les Fédérations de Seine-Maritime et du Calvados autorisent encore la pêche de la truite de mer, mais restreignent les prises à deux individus par pêcheur et par jour et leur taille à 50 cm (contre 35 cm au niveau national).

L'aloise feinte méditerranéenne fait l'objet de suivis annuels à partir du printemps. «On compte trop peu d'alosons pour garantir un bon renouvellement des stocks, analyse Sébastien Conan, responsable technique à la Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône. Avec l'aménagement de passes sur certains

ouvrages de la Durance, nous espérons des résultats intéressants sur l'aloise méditerranéenne.»

Il est aujourd'hui important de donner plus de puissance au Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) en renforçant la gouvernance et en augmentant les moyens alloués. C'est, par exemple, ce dont bénéficie l'anguille depuis 2007, en application d'un règlement européen. Il se décline selon les trois stades du développement de l'espèce : la civelle quand elle arrive sur nos côtes, après sa naissance dans la mer des Sargasses, poussée par les courants océaniques ; l'anguille jaune quand elle remonte les rivières pour se nourrir en eau douce ; l'anguille argentée quand, devenue adulte, elle reprend la mer pour se reproduire et relancer le cycle dans la mer des Sargasses. Le Plan interdit la pêche de loisir de l'anguille argentée et de la civelle. Elle est limitée à 5 mois sur l'anguille jaune. Seuls les pêcheurs professionnels peuvent prélever des quotas de civelles, fixés à 55 tonnes en 2025/2026 (puis 44 tonnes à la saison suivante). Ils peuvent également pêcher l'anguille argentée et l'anguille jaune.

«Nous suivons depuis 15 ans les populations sur notre territoire, explique Marie Rouet, directrice de la Fédération de pêche de Charente-Maritime, et les chiffres sont sans appel : **l'anguille européenne traverse la crise**



la plus grave de son histoire.

Ce qui était autrefois l'un des poissons les plus communs de nos rivières est devenu une espèce au bord de l'extinction. C'est un des effondrements les plus rapides et sévères observés chez les poissons migrateurs. » L'espèce est classée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en danger critique d'extinction, soit le dernier stade avant l'extinction à l'état sauvage. Avec 80 % des arrivées de civelles sur ses côtes atlantiques, la France est le principal point d'entrée pour toute la population européenne d'anguilles. « Malheureusement, les choix politiques français ne sont pas à la hauteur de cet enjeu, constate la directrice. Nous restons le premier pays pêcheur de civelles : 85 à 90 % de celles arrivant sur les côtes charentaises sont prélevées lors des périodes de pêche ! Alors qu'il faudrait cesser les captures ou les restreindre drastiquement selon les scientifiques. Tous les bassins français sont loin de permettre à 40 % des civelles de rejoindre l'Atlantique une fois devenues adultes, comme l'impose le règlement européen. »

Le monde de la pêche de loisir demande sans succès depuis 2009 un moratoire sur toutes les pêches de l'anguille quel que soit le stade ou la catégorie de pêcheurs.

En effet, les mesures de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et la limitation des pollutions sont

efficaces mais encore trop peu répandues pour produire un inversement de la tendance sur des populations très dégradées qui subissent encore de fortes pressions. « Mais l'heure est à la défense des intérêts économiques

et l'espèce représente jusqu'à 40 % du chiffre d'affaires de certains pêcheurs professionnels : c'est une tradition très ancrée dans nos territoires », explique Marie Rouet.

POUR UN PNA À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le ministère de la Transition écologique propose de transformer le Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) en Plan national d'actions (PNA) afin de lui assigner des objectifs plus ambitieux et de le doter de moyens plus énergiques. Dans cette perspective, la FNPF a revendiqué une plus grande ambition en matière de restauration de la continuité écologique, un moratoire intégral en particulier sur la pêche de l'anguille, un plan de lutte contre le braconnage des espèces les plus en difficulté et naturellement des moyens financiers pour les actions urgentes à mettre en œuvre, à la hauteur des enjeux partagés sur ces espèces en grand danger.



Partenariat FNPF-Veolia : *prévenir plutôt que réparer*



Les déversements accidentels en provenance des stations d'épuration constituent des sources de pollution récurrente du milieu aquatique, lors d'inondations ou d'opérations de maintenance notamment. Face à ce constat, la Fédération Nationale de la Pêche en France a choisi d'aborder la question sous l'angle de la prévention, en concluant le 4 mai 2025 un accord-cadre de partenariat avec Veolia Eau, qui exploite en France plus de 2 000 stations d'épuration.

L'objectif de ce partenariat est de **contribuer à la préservation des milieux aquatiques et à leur qualité, par un partage d'informations, de connaissances et de compétences** entre les exploitants de réseaux d'assainissement et les fédérations départementales de pêche.

L'accord-cadre prévoit un déploiement progressif sous la forme d'accords locaux conclus sur des territoires pilotes. Cinq fédérations départementales participent à cette phase expérimentale : l'Hérault (34), la Savoie (73), le Morbihan (56), le Vaucluse (84) et le Gard (30).



PREMIÈRE MISE EN ŒUVRE LOCALE

C'est dans ce cadre que la Fédération départementale du Morbihan et le territoire Bretagne Ouest de Veolia ont signé le premier de ces accords locaux, le 13 octobre 2025 à la station d'épuration de Muzillac en présence de Pierrick Courjal, président de la Fédération. Le dispositif repose sur des engagements opérationnels réciproques : Veolia s'engage à informer la Fédération au moins un mois à l'avance de toute opération de maintenance susceptible d'affecter les eaux réceptrices et à signaler sans délai tout déversement accidentel à risque piscicole ; en contrepartie, la Fédération partage ses connaissances sur les espèces et les habitats, et propose des sessions de sensibilisation aux équipes opérationnelles. L'accord est conclu pour trois ans.

La concrétisation du partenariat s'illustrera par l'organisation le 2 juillet prochain d'une pêche électrique menée dans le cadre des inventaires piscicoles conduits autour de Muzillac, ouverte aux équipes de Veolia. « C'est la première action qui signe la mise en œuvre du partenariat à l'échelle locale », se félicite Robin Holder, directeur de la Fédération du Morbihan. Les Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) concernées par le périmètre de l'accord seront naturellement associées à cette matinée.

DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LA PRÉVENTION... ET LA RÉPARATION

Ce partenariat ne saurait être lu comme un blanc-seing accordé à l'exploitant. L'accord-cadre et le modèle d'accord local prévoient expressément que chaque partie conserve une pleine liberté d'action procédurale : la FNPF comme les fédérations départementales peuvent engager une action en justice contre Veolia en cas d'atteinte à l'environnement, sans que le partenariat n'y fasse obstacle.

Ce partenariat est une première pour la FNPF et s'inscrit dans une réflexion plus large sur les outils à disposition de son réseau pour défendre les milieux aquatiques, en prévention et, lorsque nécessaire, en réaction.

Cette réflexion a été portée par un groupe de travail, et a abouti à la rédaction d'un guide pratique, dont le premier volet pose le cadre légal et procédural, tandis que le deuxième volet recense les outils d'évaluation des dommages, et donc du préjudice¹. L'ensemble sera présenté lors d'un colloque interne organisé à la Bibliothèque nationale de France le 8 octobre prochain.

¹ « Guide pratique : les préjudices environnementaux : comment mener un contentieux et évaluer les préjudices des FDAAPPMA », FNPF 2026

La filière Comté doit préserver la ressource en eau



Constatant des mortalités piscicoles récurrentes depuis les années 2010, Roland Brunet, président de la Fédération de pêche du Jura, met en lumière une formation géologique particulière, le karst, et une activité économique tout aussi patrimoniale, la production de Comté, associées aux effets des changements climatiques. Reconnaisant l'importance de cette production locale, le président pointe une prise de conscience de la filière, mais aussi des actions malheureuses et illégales de certains producteurs.

« Dans un massif karstique, l'eau s'infiltré, creuse des cavités et dévale très rapidement en aval, entraînant les polluants dans les cours d'eau ou les nappes, explique Roland Brunet. Cette situation particulière, associée à une production laitière presque exclusivement consacrée à la fabrication de Comté, doit être explicitée pour comprendre ce qu'il se passe sur notre territoire. Jusqu'aux années 2010, la vie aquatique arrivait, tant bien que mal, à gérer les pollutions d'origines agricoles. » Mais les changements climatiques sévissent ici aussi, et les sécheresses portent atteinte aux débits et températures des cours d'eau. Moins d'eau, c'est moins de diluant pour les polluants : les poissons n'y survivent plus, surtout dans une eau tiède qui les affaiblit. Parmi les cinq étiages les plus sévères qu'aient connus les cours d'eau du département voisin du Doubs, soumis au même régime, trois ont eu lieu au cours des cinq dernières années analysées : 2018, 2020 et 2022.

« La moitié des atteintes documentées à l'environnement sont liées à l'agriculture dans nos territoires, poursuit le Jurassien : vidanges sauvages de cuves à lisier, rejets illégaux des fruitières (bâtiments où le comté est fabriqué), épandages non contrôlés, usage démesuré de pesticides, mais aussi pompes inadéquates dans les rivières... En 2018, la vidange sauvage d'une cuve à lisier de 1500 m³ avait pollué la Bienne sur plus de 30 km ! »

Par ailleurs, une enquête du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) pour la chambre d'agriculture du Doubs en 2022 pointait l'agriculture comme responsable de 90% des apports d'azote dans les bassins karstiques du massif du Jura : « les bovins représentent respectivement 63% et 71% des apports de nitrates et de phosphates qui nourrissent les algues vertes, et sont majoritairement dédiés au comté ».

Depuis un quart de siècle, la filière Comté, économiquement très rentable, s'est imposée un cahier des charges reconnu par les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Écologie afin de préserver son AOC. Le dernier en date a mis l'accent sur la préservation du pâturage à proximité des points de traite de vaches, mais aussi sur l'espace dont les bovins disposent : 1,3 hectare (au lieu de 1 précédemment), sur la limitation de l'affouragement ainsi que de l'épandage, ou de la

taille des exploitations. « Il est plus vertueux que les précédents, admet Roland Brunet, et fait de cette filière fromagère la plus encadrée de France.

Mais les contrôles ne sont pas à la hauteur : il faut qu'elle se dote des moyens de vérifier son application, sinon, ce ne sont que de bonnes intentions ».

Les deux fédérations de pêche concernées, Jura et Doubs, ont des revendications très concrètes :

- la couverture des cuves à lisier, afin d'éviter que les précipitations ne les fassent déborder et ruisseler,
- le respect de bandes enherbées non épandues en bord de rivière et lacs,
- le financement par la filière d'un programme visant à réduire ou neutraliser la toxicité du lisier via son optimisation commerciale,
- la restauration des milieux dégradés par son activité.

« Avec les changements climatiques, la raréfaction de la ressource en eau est dans toutes les têtes pour préserver sa qualité autant que sa quantité : je sens une prise de conscience généralisée des acteurs, agriculteurs, pêcheurs et citoyens en ce sens », apprécie le président.



NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mieux connaître les milieux aquatiques *pour mieux les protéger*



Les Fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA), conduisent, dans le cadre de leurs missions de gestion, de nombreux suivis des milieux et des peuplements aquatiques d'eau douce : relevés hydromorphologiques, pour connaître l'état physique des cours d'eau ; pêches expérimentales, afin d'identifier l'état des peuplements de poissons ou encore indices biologiques divers, qui constituent autant d'indicateurs croisés pour réaliser un état des lieux avant de planifier des actions de gestion, restauration ou protection.

Les techniques d'investigation de l'état des milieux aquatiques et des peuplements évoluent en permanence. Ces dernières années, l'arrivée de nouveaux procédés et technologies novatrices a largement amélioré la précision mais aussi la pertinence des indicateurs utilisés. On peut citer, par exemple, les capteurs qui permettent d'enregistrer les températures et les hauteurs d'eau, voire de les suivre en direct. De même, les marquages de poissons avec des transpondeurs autorisent le suivi de leurs déplacements, l'identification de zones de blocage ou sont même en mesure de déterminer s'ils ont été éliminés par prédation.

Bien d'autres technologies sont aujourd'hui mises en œuvre par les FDAAPPMA et les associations migrateurs, en partenariat avec des sociétés spécialisées ou des organismes de recherche, pour affiner les connaissances de l'état et des trajectoires des milieux et peuplements suivis : images satellitaires, suivi GPS, microchimie, etc.

Parmi elles, la biologie moléculaire a fait des progrès spectaculaires et en particulier dans le domaine de la détection et de l'identification de l'ADN. En effet, les organismes vivants laissent de l'ADN dans les milieux qu'ils fréquentent. Identifier ces ADN permet de déduire la présence de ces organismes dans les milieux analysés.

Cette technologie s'appelle l'ADNe, l'ADN environnemental.

Dans les milieux aquatiques, où il est difficile de savoir ce qui se cache sous la surface, l'ADNe est d'un intérêt capital car il révèle quelles espèces sont ou ont été présentes. Les fédérations de pêche utilisent largement cette technologie dans le cadre de leurs missions. Par exemple, la Fédération de pêche de la Somme utilise l'ADNe pour connaître le front de colonisation des lamproies marines. Celle du Pas-de-Calais utilise la détection de l'ADNe pour une première localisation approximative de l'écrevisse à

pattes blanches, très discrète. Cette technique précède le lancement éventuel des inventaires nocturnes à pied, plus précis mais beaucoup plus contraignants. Dans le cadre de recherche d'agents infectieux pour la truite, cette même fédération met en œuvre l'ADNe, couplée à l'ADNu (urinaire). Cela permet de déterminer la présence du parasite, celle de son hôte intermédiaire, une éponge, et sa présence chez la truite, son hôte final. La Fédération de pêche de la Haute-Vienne, quant à elle, l'utilise pour lister de manière assez exhaustive les espèces de poissons présentes dans des grands milieux (lacs, cours d'eau profonds), là où des méthodes comme la pêche électrique risquent de ne fournir qu'un inventaire partiel des espèces présentes.

Un avantage important de l'ADNe est qu'il constitue une méthode de connaissance non invasive pour les organismes aquatiques.

Mais, malgré cet avantage, la mise en œuvre comme l'analyse des résultats de l'ADNe demande des compétences et une bonne connaissance des milieux aquatiques analysés. Elles sont indispensables pour interpréter les données de manière pertinente en les croisant éventuellement avec les connaissances issues d'autres méthodes mises en œuvre par les FDAAPPMA et leurs partenaires.

L'ensemble de ces outils et technologies innovantes ouvre aux fédérations de pêches des possibilités inédites et puissantes pour accéder à la connaissance fine des peuplements des milieux aquatiques.



MONTAGNE DE SAINT-ANGEAU

La Fondation des pêcheurs acquiert un site exceptionnel dans le Cantal



Début juin 2026, la Fondation des pêcheurs s'est rendue propriétaire du site le plus vaste qu'elle ait jamais acquis : la Montagne de Saint-Angeau. Elle s'étend sur plus de 83 hectares aux contreforts nord du Plomb du Cantal, parcourue par le ruisseau du Cheylat et par ses affluents sur quatre kilomètres.

Cette nouvelle propriété ne se distingue pas seulement par son étendue. Elle offre surtout un bel aperçu des enjeux multiples auxquels font face la Fondation des pêcheurs et, à travers elle, le réseau associatif de la pêche et de la protection des milieux aquatiques : lutte contre l'érosion de la biodiversité mais également adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique, préservation de la qualité de l'eau, évolution des activités économiques, agricoles en particulier, etc.

C'est un véritable territoire pilote qu'a acquis la Fondation

avec les participations financières de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'État - via le Fonds Vert - et de la Fédération du Cantal pour la pêche et pour la protection des milieux aquatiques. Cette dernière sera responsable de la gestion du site, qu'elle assurera conjointement avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.

Ce nouveau site porte à 26 le nombre d'acquisitions foncières de la Fondation, réparties dans 23 départements métropolitains.

Ces sites s'étendent sur près de 460 hectares, dont un peu plus de 100 en eau, et sont parcourus par une vingtaine de kilomètres de cours d'eau, de toutes tailles. Et de nombreux projets sont encore en cours, partout en France.

Pour mener à bien ses actions, la Fondation s'appuie, depuis ses débuts, sur un précieux maillage partenarial. Pour l'acquisition et la gestion des territoires d'eau au bénéfice desquels elle intervient, et plus généralement dans la conduite de ses activités, la Fondation des pêcheurs cherche les synergies. La préservation des milieux aquatiques, et de la biodiversité plus généralement, constituent un défi de taille, qui ne saurait être relevé par aucun acteur seul. À travers sa dynamique partenariale, la Fondation des pêcheurs recherche, à son échelle, un triple résultat :

- Répondre de façon systémique aux problèmes que sont l'appauvrissement et la disparition des formes du vivant en général, et de la faune piscicole en particulier ;
- Favoriser la mutualisation des efforts et des moyens ;
- Faire émerger des cultures et pratiques communes de préservation de la biodiversité, alors que nombre d'acteurs œuvrent encore en silo, en dépit d'objectifs globalement convergents.

Aujourd'hui, près de 80 organisations sont impliquées, à divers degrés, aux côtés de la Fondation, via la gestion des sites dont elle est propriétaire, notamment. Fédérations et associations de pêche et de protection des milieux aquatiques évidemment, agences de l'eau, collectivités territoriales, conservatoires d'espaces naturels, fédérations départementales de chasseurs, instituts de recherche, organisations professionnelles agricoles, etc. la Fondation des pêcheurs fédère largement autour d'elle et de sa mission.

LA FONDATION DES PÊCHEURS FÊTE SES 10 ANS !

Cette année, la Fondation fête son 10^e anniversaire. C'est en effet le 31 août 2016 que la Fondation des pêcheurs était portée sur les fonts baptismaux par la FNPF et par le Premier ministre de l'époque, avec le statut de fondation reconnue d'utilité publique, et pour mission la préservation des milieux aquatiques. Main dans la main avec le réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce, elle acquiert des territoires d'eau partout en France. Ces propriétés sont restaurées, si besoin, puis mises à disposition des pêcheurs et du grand public, dans la mesure du possible.



Pêche de loisir : portrait d'une véritable filière économique et écologique

La FNNP livre les résultats d'une étude socio-économique sur l'apport de la pêche associative de loisir à la création de richesse en France. Celle-ci propose une analyse précise de son impact sur le territoire, mettant en exergue ses dimensions sociales, économiques et environnementales. Elle succède à une précédente étude sur le sujet, réalisée en 2014.



UN POIDS ÉCONOMIQUE CONFIRMÉ

L'économie française de la pêche de loisir en eau douce génère un **poids global de plus de 2 milliards d'euros**. La constance de ces retombées, demeurées stables depuis une décennie bien que le nombre de pêcheurs ait diminué, s'explique par une progression marquée du montant moyen dépensé annuellement par les pêcheurs et par une augmentation considérable du nombre de bénévoles investis dans le réseau.

UN LOISIR POPULAIRE, ACCESSIBLE ET ENRACINÉ DANS LE QUOTIDIEN

Par sa forte diversification démographique, le loisir pêche s'affirme comme **vecteur d'inclusion sociale**. Cette activité populaire est pratiquée par environ 1,4 million de pêcheurs, principalement masculins (92%) avec cependant une féminisation en forte progression (+143% en 10 ans).

Accessible à tous âges, elle compte une forte proportion de jeunes (26% de moins de 18 ans) et une majorité de pêcheurs actifs de différentes catégories socio-professionnelles (employés 18%, cadres 17%, ouvriers 11%).

Les motivations principales des pêcheurs sont le contact avec la nature (83%), le plaisir/l'intérêt pour la capture (51%) et la convivialité (33%). 98% pratiquent leur activité fréquemment, essentiellement près de leur domicile (55%). Ils pêchent en solo autant qu'accompagnés et près de la moitié d'entre eux effectuent plus de deux sorties par mois, surtout en demi-journées.

Les techniques employées sont variées. Les principales sont toutefois le leurre (74%) et la pêche au coup/grande canne, au vif ou le toc aux appâts naturels (38% pour chacune de ces pratiques). Si toutes les espèces sont convoitées, les carnassiers représentent 73% des poissons pêchés, devant les salmonidés (62%) et les cyprinidés (54%).

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES QUI DYNAMISENT LES TERRITOIRES

Hors coût lié à l'acquisition de leur carte de pêche, les pratiquants, dont le niveau d'expérience influence fortement les achats, **dépensent en moyenne 1266€ par an** : équipements (50%), hébergement (15%), nautisme (12%), transport (11%) et restauration (7%). Les dépenses sont réalisées à 71% dans des commerces de proximité (dont 41% dans le département de résidence) et services connexes, témoignant d'une dynamique positive autour du loisir, bénéfique à l'ensemble des régions françaises.

Elles induisent aussi la création de plus de **7400 emplois** dans les commerces et établissements touristiques et produisent ainsi un apport financier manifeste sur le plan local et national.

¹ Analyse réalisée en 2025 sur la base de deux études par les Cabinets Eval&Go et Terre d'Avance, en partenariat avec D-SIDD et Enalys auprès, respectivement, de 29 444 pêcheurs et 1285 SAPL puis de 17 000 pêcheurs et 220 SAPL. Les données concernent l'exercice 2024.

UNE CONTRIBUTION TOURISTIQUE SIGNIFICATIVE

Le loisir pêche représente un levier de développement touristique pour les territoires dans lesquels il est implanté. En 2024, **12 millions de nuitées** ont été réalisées en France dans le cadre de séjours dédiés à la pratique, répartis à parts à peu près égales entre hébergements marchands (gîtes, campings) et non marchands (bivouac, famille et amis). Effectués en moyenne par des groupes de 4 personnes dont 2 pêcheurs, les séjours, allant d'un week-end prolongé à une semaine, sont également l'occasion de s'adonner à d'autres activités de pleine nature (39%), culturelles (10%), sportives (8%) et shopping (7%).

Grâce à cette impulsion touristique, la pêche de loisir a, dans sa dimension la plus étendue, un impact considérable sur les secteurs variés des loisirs et de l'hôtellerie-restauration.

DERRIÈRE LE LOISIR, UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE CONCRET

Les ressources cumulées des SAPL atteignent **118 millions d'euros**, financées principalement par les cotisations de leurs adhérents (45%), les systèmes de mutualisation mis en place par la FNPF (21%), et les subventions publiques ou partenariats locaux (19%). Ces fonds contribuent à l'emploi de **près de 1000 salariés** aux savoir-faire, compétences et qualifications variés au sein du réseau (88% en CDI/CDD) et à la réalisation de travaux en faveur de l'environnement, essentiellement par les fédérations départementales : 52% de ces fonds sont consacrés à des interventions ponctuelles telles que des suppressions d'obstacles transversaux, reconnections d'annexes hydrauliques,

modifications du fonctionnement d'ouvrages hydrauliques, etc. et 44% à la réhabilitation du milieu aquatique, du type reméandrage ou restauration du lit mineur.

Un peu plus de 35 millions d'euros sont dépensés par les Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) en faveur de la préservation de l'environnement dont plus de 8 millions sont dédiés à la restauration, l'entretien et les travaux d'aménagement sur les milieux aquatiques.

UNE MOBILISATION CITOYENNE AU CŒUR DE LA FILIÈRE

Par leurs actions de promotion de la pêche de loisir mais aussi de sensibilisation et d'éducation environnementale (31% auprès d'un public scolaire), les fédérations départementales et associations locales jouent un rôle crucial. L'implication essentielle des **68 000 bénévoles** (soit 1911 ETP) **garantit une interaction positive entre loisir, pédagogie et préservation.** Parmi eux, plus de 25 000 personnes suivent ou participent aux actions de leur association de pêche : fonctionnement et gestion de l'association, surveillance et garderie, travaux ou actions pour l'environnement, initiations et formations à la pêche, organisation de concours de pêche ou autres manifestations, etc. Chaque année, plus de 15 400 demi-journées d'actions de terrain sont réalisées et près de 292 000 personnes sont formées.

La FNPF entend s'appuyer sur ces données pour mieux faire reconnaître ce rôle auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

Ces résultats confirment que la pêche de loisir est bien plus qu'un simple loisir de plein air : c'est une filière économique à part entière, un acteur de la préservation des milieux aquatiques, un vecteur d'éducation à l'environnement et un moteur du tourisme. Ils soulignent une adaptation continue de la pêche aux évolutions sociétales contemporaines. Ils démontrent aussi combien sa structuration, conjuguée aux investissements financiers conséquents des SAPL et à la participation massive de ses bénévoles, permet d'assurer un cadre socio-économique organisé et solide autour d'un loisir concourant à la richesse nationale.

IMPACTS DIRECTS

1 310 M€

Dépenses des pêcheurs directement liées à la pêche

63,6 %

dont 827 M€ Matériel et consommables
200 M€ Nautisme

IMPACTS CATALYTIQUES

552 M€

Dépenses des pêcheurs entourant la pratique de la pêche

26,8 %

dont 236 M€ Hébergement
178 M€ Transports
123 M€ Restauration

IMPACTS INDIRECTS

91 M€

Dépenses des SAPL dans le cadre de leurs actions

4,4 %

dont 82 M€ Fournisseurs

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

85 M€

4,1 %

IMPACTS INDUITS

23 M€

Estimation des salaires nets versés (fédérations, associations)

1,1 %

« Territoire d'exception pêche » : réinventer le tourisme halieutique

Dans les Pyrénées-Orientales, la fédération départementale de pêche a imaginé un modèle inédit pour valoriser ses cours d'eau et ses lacs de montagne : le label « Territoire d'exception pêche ». Une démarche partenariale ambitieuse, qui pourrait bien faire école.

Derrière les plus beaux parcours de pêche français, il y a souvent un travail de fond mené par les fédérations départementales de pêche. Structures techniques incontournables et reconnues, elles sont aussi de véritables actrices du développement territorial, capables de relier préservation des milieux, animation locale et attractivité touristique.

L'exemple de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Orientales (FDAAPPMA 66) en est une parfaite illustration. À l'initiative des administrateurs fédéraux, du président, Sébastien Delmas, et du directeur, Olivier Baudier, une démarche innovante a été engagée en 2023 visant à **valoriser la qualité de paysages emblématiques préservés**, comme les Bouillouses ou la haute vallée de la Têt, et une **richesse halieutique exceptionnelle**. Cette démarche s'appuie sur une dynamique partenariale forte associant, au sein d'un comité de pilotage, communes, intercommunalités, parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, ONF, Région, Département, agence départementale du tourisme et chambre de commerces et d'industrie.

Elle aboutit, fin 2025, à la création du label **Territoire d'exception pêche** (TEP). Une association voit le jour en janvier 2026, dotée de personnel - un coordinateur et des saisonniers - et d'un programme de services concrets. Le périmètre de l'association couvre actuellement 19 communes réparties sur la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, et pourrait s'étendre prochainement à celle de Cerdagne. **La gouvernance est assurée conjointement par la Fédération et la Communauté de communes**,

sous la présidence de la Fédération : « Les décisions sont prises de manière démocratique, avec à la fois les élus du territoire et les élus de la pêche, on travaille main dans la main », souligne le président.



L'objectif principal du TEP est de faciliter l'accès à la pêche pour tous les publics. Il s'agit de structurer une offre de services lisible et concrète : parcours adaptés, accueil des débutants, conseils, location de matériel, prise en compte des publics à mobilité réduite, pratiques techniques pour les passionnés, et bientôt une « Maison de la pêche » au bord du lac de Matemale.

L'association ambitionne également de **devenir un lieu de référence pour les élus du territoire à la recherche d'une expertise ou de conseils techniques et administratifs** : « Ce que l'on souhaite, c'est que les élus locaux aient le réflexe de nous consulter dès qu'ils ont une question qui touche une rivière, un cours d'eau, un plan d'eau, un barrage, etc. pour un conseil, des projets, ou même des bonnes pratiques », précise Sébastien Delmas.

Enfin, à travers ce label, les partenaires veulent être un relais de transmission. En facilitant l'accès des jeunes à la pêche et en développant l'initiation scolaire, elle prépare l'avenir de la pratique. Le TEP des Pyrénées-Orientales prévoit ainsi d'offrir la carte de pêche aux mineurs du territoire, signe d'une ambition claire : former les pêcheurs de demain. **Cette dynamique participe aussi à une stratégie de territoire quatre saisons**, en lien avec le tourisme neige, le thermalisme, le patrimoine et les activités de pleine nature.

L'ambition de la FDAAPPMA 66 dépasse les Pyrénées-Orientales. Le département est un territoire pilote mais l'objectif est de voir émerger d'autres TEP. À terme, un catalogue de destinations halieutiques labellisées permettrait aux pêcheurs de découvrir le meilleur de leur patrimoine aquatique, et à la pêche de loisir de conforter sa place dans l'économie du tourisme de nature.



Signature du partenariat TEP avec Sébastien Delmas, président de la FDAAPPMA 66 et Alexandre Anger, directeur général des services de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

La pêche de loisir en Europe : un poids économique considérable, encore sous-estimé



Avec plus de 25 millions de pratiquants en Europe, la pêche de loisir représente l'une des activités de plein air les plus populaires du continent. Pourtant, son poids économique reste largement méconnu des décideurs politiques, faute de données harmonisées. C'est précisément le défi que tentent de relever des acteurs comme l'EFTTA (European Fishing Tackle Trade Association) et l'EAA (European Anglers Alliance).

UN MARCHÉ EUROPÉEN MASSIF MARQUÉ PAR UN DÉFICIT D'ÉTUDES

Le périmètre d'étude socio-économique de la pêche de loisir est vaste : fabricants, commerce, tourisme, pisciculture, etc. Et la plupart des chiffres disponibles sont issus d'études nationales, de systèmes de licences ou d'enquêtes ciblées¹. *Aucune étude sérieuse n'a encore été lancée au niveau de l'UE ou plus largement de l'Europe.* Toutefois, les estimations disponibles, bien qu'encore parcellaires, témoignent d'un impact économique massif dans le continent. Selon des données datant de 2015 et 2017, la pêche de loisir générerait 39 milliards d'euros d'impact économique total annuel - dont 20 milliards pour l'UE, soutenant environ 800 000 emplois².

LE SECTEUR DU MATÉRIEL DE PÊCHE DÉPENDANT DE L'ASIE

Le marché du matériel de pêche est un des mieux documentés. Selon Eurostat et d'autres sources, le chiffre d'affaires retail de ce seul secteur est évalué entre 2,5 et 3,3 milliards d'euros dans l'Union européenne. Les dix premiers marchés - Allemagne, France, Turquie, Roumanie, Espagne, Norvège, Hongrie, Tchéquie, Italie, Finlande - concentrent 80% de la consommation³.

Mais une des réalités économiques les plus prégnantes de ce secteur est sa dépendance à la production asiatique. Environ 70% du matériel de pêche commercialisé en Europe provient aujourd'hui de Chine, une tendance installée depuis plus de trente ans⁴. Cette configuration génère certes de l'activité commerciale, mais elle limite considérablement la création d'emplois industriels sur le territoire européen.

LE DÉFI : CONSTRUIRE UNE MÉTHODOLOGIE EUROPÉENNE COMMUNE

Le principal obstacle à une meilleure valorisation économique du secteur est l'absence de méthodologie harmonisée à l'échelle de l'UE. Seul le Danemark a développé des données solides sur la valeur socio-économique de la pêche de loisir. Un groupe de travail réunissant les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne, l'Irlande et le Danemark devrait se constituer prochainement pour tenter de pallier ce manque d'harmonisation.

Par ailleurs, l'EFTTA et l'EAA avancent sur plusieurs fronts. On peut citer, notamment, la mise en place d'un outil automatisé connecté à la base de données Eurostat afin de produire des indicateurs annuels (production, importations, exportations, consommation) pour le marché du matériel

de pêche ou le financement par le Parlement européen d'une vaste étude socio-économique européenne sur la pêche récréative⁵.

Les résultats de cette étude pan-européenne devraient être disponibles début 2028. Ils permettront de fournir aux membres de la Commission de la pêche (PECH) du Parlement européen une expertise adaptée sur les pêches récréatives de l'UE, notamment sur leur importance socio-économique et leur impact sur les ressources halieutiques.

L'enjeu dépasse la simple statistique : *mieux documenter le poids économique de la pêche de loisir, c'est se donner les moyens de peser dans les arbitrages européens*, qu'il s'agisse de la politique commune de la pêche, de la directive-cadre sur l'eau ou des futures réglementations sur les substances utilisées dans les équipements. C'est aussi assurer la continuité du loisir pêche auprès des futures générations.

La FNPF, tête du réseau de la pêche de loisir en France, présentera sa demande d'adhésion à l'EAA en septembre prochain, lors de sa prochaine assemblée générale en Irlande. À travers les études socio-économiques qu'elle a réalisées, elle contribuera à une meilleure connaissance de l'apport de la pêche associative de loisir dans la création de richesse en France.

¹ www.eaa-europe.eu ; www.eftta.com ; www.gifap.fr

² EAA-Europe et total fishing

³ EFTTA-Eurostat

⁴ EFTTA- Jan Kappel

⁵ EFTTA et EAA

LES CHIFFRES *clés*

Données au 31/12/2025

2 MILLIARDS D'EUROS
Poids économique
de la pêche en France




1 000
SALARIÉS


68 000
BÉNÉVOLES


12 949 612 €
D'AIDES À L'EMPLOI
versées par la FNPF aux
fédérations départementales
soit 371 postes

1 434 142
PÊCHEURS

dont
109 716
FEMMES

et
373 891
MOINS DE 18 ANS



5 497 126 €
ALLOUÉS PAR LA FNPF
pour développer le loisir
pêche et protéger
les milieux

DONT

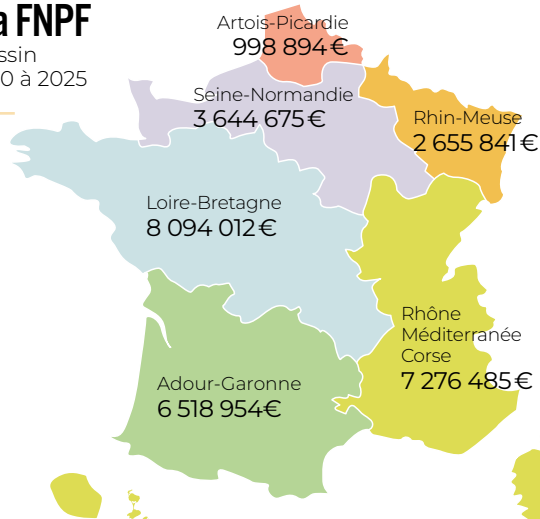
2 473 806 €
en faveur du
DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE

+

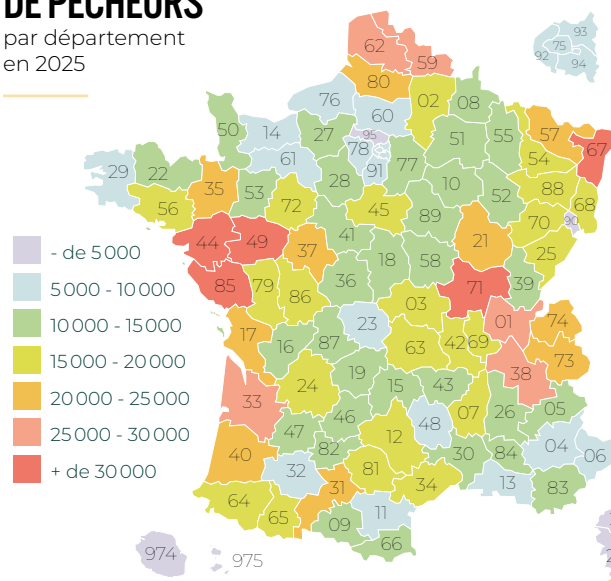
2 323 074 €
en faveur
DES MILIEUX
subventionnés
par la FNPF



**SUBVENTIONS
ACCORDÉES
par la FNPF**
par bassin
de 2020 à 2025



**NOMBRE
DE PÊCHEURS**
par département
en 2025



635
Parcours Pêche
(labellisés et en cours)



512
Hébergements
Pêche



21
Stations
Pêche



503
Ateliers
Pêche Nature



4000
Gardes-
pêche

Alors que l'un prend de la distance : la force de l'âge, l'autre s'apprête à rempiler fin 2026 : l'énergie de la jeunesse. Avec leurs cinquante années de différence, Jean-Marc Grolla, bénévole pour la Fédération de pêche de Savoie depuis vingt ans, et Gautier Salingue, président à vingt ans de l'Entente des pêcheurs de la Dordogne, ont la même passion : faire connaître la pêche, protéger les milieux aquatiques et pratiquer le loisir dans un environnement préservé. Interview à deux voix.



Bénévoles d'hier et d'aujourd'hui



Comment est née votre passion de la pêche et votre engagement ?

— Jean-Marc Grolla

Je suis un vieux pêcheur, initié par mon père il y a plus d'un demi-siècle ! Au début des années 2000, je me suis engagé auprès de la Fédération de Savoie, car j'y habitais, mais je pratiquais la pêche à la mouche en dehors du territoire de mon AAPPMA. Je ne participais donc pas à la vie de mon association de pêche, auprès de laquelle j'achetais juste ma carte. Je voulais rendre au monde de la pêche ce qu'elle me donne, c'est-à-dire beaucoup, et me déstresser, car mon métier d'infirmier urgentiste était extrêmement prenant. *J'avais le goût de la nature, l'envie de la préserver,* et une grande admiration pour l'équipe de la fédération, dont j'avais perçu le dynamisme. J'ai commencé par une pêche électrique, en 2005, et j'ai dû faire depuis plus de 200 journées sur le terrain avec la fédération.

— Gautier Salingue

Je pêchais depuis tout jeune avec mon père, à la fois la carpe au coup dans les étangs du nord de la France où nous vivions, et les carnassiers dans les rivières de Dordogne où nous venions en vacances. *C'était magique : on vivait l'été au bord de rivières poissonneuses et préservées.* Après que mes parents ont emménagé dans un petit village de la vallée du Céou (24), j'ai trouvé mon travail de fontainier polyvalent à quelques encablures de là : j'habite aujourd'hui à Cénac, au bord de la Dordogne. Suite à la crise sanitaire, l'Entente des pêcheurs de la Dordogne était en difficulté, par manque de bénévoles pour relancer l'activité. Mon père m'a incité à y entrer et j'y ai pris des responsabilités assez naturellement, curieux et heureux de m'engager aux côtés des anciens.



Quels plaisirs ou difficultés avez-vous rencontrés ?

— Gautier Salingue

Je ne vois que du bonheur, malgré les difficultés liées à la situation de l'association, après les confinements. Il a fallu se retrousser les manches, retrouver l'énergie perdue, mais les rares bénévoles qui restaient ont été d'une grande aide et nous avons réussi à relancer le collectif. Nous sommes aujourd'hui plus de vingt actifs, alors qu'en 2020, seule une poignée avait résisté ! *Nous avons repris les interventions dans les écoles, cela me tenait à cœur, et fait entrer des jeunes de l'association de foot, également pêcheurs, qui ont le dynamisme des sportifs.* Ils ne connaissaient pas le fonctionnement des instances, comment ça marche quand on achète sa carte... Je les ai affranchis et convaincus de s'engager pour leur territoire. Nous avons repris en gestion des affluents de la Dordogne, comme le Céou. Nous restaurons de petits ruisseaux, comme le Gouzon à Cénac, afin qu'ils accueillent à nouveau des truites fario. Cela demande du temps et de l'énergie, c'est sûr : j'en ai arrêté le foot, mais ça vaut le coup !

— Jean-Marc Grolla

Les actions menées par la fédération sont d'une grande technicité : cela m'a beaucoup appris. Avec mon ami Gilles, bénévole comme moi pendant vingt ans, nous avons parcouru tout le département pour appuyer leur travail et mettre la main à la pâte. Nous avons passé cinq jours à la vidange du barrage du Mont Cenis, à plus de 2000 mètres d'altitude, en 2016. C'était passionnant de participer aux réunions préparatoires, de rechercher le compromis entre les exigences du gestionnaire, EDF, et les besoins du milieu aquatique et des poissons. *J'ai aussi beaucoup appris sur le fonctionnement des instances de la pêche, dont on est parfois éloigné en tant que simple pêcheur, et bien souvent ignorant.* Aujourd'hui, je n'ai plus les capacités physiques de faire des pêches électriques de sauvegarde, ou crapahuter en altitude pour sauver des poissons lors de la vidange d'un barrage... Je suis obligé de prendre de la distance. Même la pêche à la mouche devient difficile, car elle requiert de lutter parfois contre des courants trop forts pour mes jambes septuagénaires !

Comment voyez-vous l'avenir du loisir pêche et des engagements des associations ?

— Jean-Marc Grolla

Je trouve que l'on ne fait pas payer les pollueurs – quels qu'ils soient – assez cher pour les dégâts qu'ils occasionnent. Les amendes sont dérisoires ! *L'eau est un bien commun, il faut absolument la protéger et remettre la nature en état si on la dégrade, c'est une évidence.* Les pêcheurs sont bien souvent les seuls sur le terrain à défendre le milieu aquatique et les techniciens des fédérations sont trop souvent perçus comme des empêcheurs parce qu'ils s'opposent à des projets qui nuisent à l'intérêt général : l'eau. L'eau, c'est la vie : je suis très sensible à cela en tant qu'ancien alpiniste. C'est en montagne que se trouvent les réservoirs d'eau potable des grandes villes : il faut impérativement les préserver. Les fédérations de pêche – en particulier celle de Savoie, je ne connais pas les autres – font un travail remarquable qui n'est pas assez reconnu, je trouve. Elles font preuve d'un savoir-faire indéniable qu'il faudrait mieux faire savoir !

— Gautier Salingue

Je trouve intéressant de pratiquer une pêche différente des autres bénévoles de l'association. Je suis carpiste, alors qu'ici, c'est la pêche des carnassiers ou à la mouche qui attire les pêcheurs : truite, brochet, etc. Cette diversité de points de vue est riche pour le territoire : nous sommes tous pêcheurs, c'est ce qui compte, au-delà de nos techniques. Nous créons des parcours qui bénéficient à tous. La Dordogne accueille toutes sortes de pêches et des pêcheurs du monde entier. C'est grâce à eux que nous pouvons mener des actions conséquentes, des animations dans les écoles, offrir des cartes de pêche aux enfants : il faut aider la jeunesse à aller au bord de l'eau, c'est fondamental. Nous avons aussi pu étudier le comportement des brochets, qui disparaissaient des sites où nous les relâchions... En baguant certains individus, nous nous sommes aperçus qu'ils allaient se cacher à 15 kilomètres en amont, où ils trouvaient des poissons blancs pour se nourrir ! Cela répond aux préoccupations des pêcheurs, qui savent maintenant où les trouver. Mais cela nous indique aussi quelles zones à protéger, notamment du cormoran, qui fait beaucoup de dégâts chez nous, et où faire des lâchers efficaces. *Nous avons également réussi à aménager le plus grand parcours no-kill sur la Dordogne (trois kilomètres !), afin de préserver nos espèces emblématiques,* tout en conservant des secteurs productifs, importants pour ceux qui gardent leurs prises. Les pêcheurs doivent se serrer les coudes, quelle que soit leur technique de pêche. C'est un poids énorme, plus d'un million de pratiquants sur tout le territoire !

DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU TÉMOIGNENT

La pêche, *un moment à soi*

Ressourcement et tranquillité : c'est ce que cherchent et trouvent Mathieu Gorgelin et Cyrille Maret, sportifs de haut niveau et pêcheurs. Le footballeur comme le judoka ont découvert la pêche avec leur père et ne manquent pas de retourner au bord de l'eau dès que leur emploi du temps chargé le leur permet.

DES MOMENTS PRÉCIEUX

« Quand j'ai été champion de France cadet, pour me féliciter, mon oncle m'a offert son matériel de carpiste », raconte Cyrille Maret, aujourd'hui entraîneur de l'élite jeunes au Racing Club de France après avoir été médaillé olympique à Rio en 2016 et sept fois médaillé aux championnats d'Europe de judo. « C'est là que j'ai découvert cette pêche d'attente, qui me permettait de m'échapper de la pression des entraînements quotidiens, de me ressourcer. »

C'était aussi une façon de retrouver le lien avec mon enfance en milieu rural, alors que j'étais parti à l'Institut national du sport, en région parisienne, pour préparer les compétitions nationales et internationales. » Issu d'un petit village de Côte d'Or, l'adolescent retrouvait l'ambiance des parties de pêche avec son père, « en solitaire. Mettre mes cannes et attendre, sans pression, le poisson. On m'appelait le pêcheur ! »



Cyrille Maret,
judoka - © DR

Puis, j'ai rencontré Guillaume Chaîne, champion olympique en 2021, et nous sommes devenus un binôme : dès qu'on avait un peu de repos pendant les compétitions aux quatre coins d'Europe, on partait au bord de l'eau. C'était une motivation de plus. » Guillaume et Cyrille y étaient encore, début mai 2026 : « on refait le monde ensemble, ça nous rappelle de bons souvenirs, mais on peut aussi débriefer des questions de boulot, puisqu'il est entraîneur aussi. La carpe a cela de bien : on peut faire autre chose, en l'attendant, pendant deux ou trois jours. Ce sont des moments précieux. »

UNE MÉDITATION ACTIVE

S'il a moins de temps, maintenant qu'il est gardien de but à Lens et qu'il retrouve sa famille seulement le week-end, restée en Normandie, Mathieu Gorgelin a gardé le contact avec la pêche au leurre, principalement pour la truite et le sandre. « C'est le sandre qui m'interroge le plus, même si j'ai débuté avec la truite dans la rivière d'Ain avec mon père. J'aime me casser les dents dessus ! » Fils de gardien de but et initié par son père à la pêche au leurre comme au foot, il a d'abord joué à l'Olympique Lyonnais avant de signer au Havre, puis à Lens, pour un remplacement temporaire jusqu'en juin 2026. « La pêche est un peu comme une méditation active. »

Elle permet de sortir de la pression du quotidien dans des parcours en pleine nature dans un environnement préservé, plein de sons apaisants, d'odeurs relaxantes et de belles couleurs, comme en ce moment, au printemps. » Associé dans un magasin de pêche, le portier numéro deux

lennois, père de trois enfants, ne rechigne pas à garder un ou deux poissons pour « faire plaisir à mes gosses », mais privilégie le no-kill, sans toujours prendre la photo trophée traditionnelle. C'est la traque qui lui plaît, et la liberté qu'il ressent, « concentré sur ma canne, à chercher la bonne dérive et crapahuter les pieds dans l'eau, presque hors du temps. » S'il n'a pas la disponibilité pour s'investir pour le moment dans une association de pêche, Mathieu Gorgelin ne nie pas son inquiétude pour le milieu aquatique qui se dégrade, « pas uniquement à cause du changement climatique ». Il pourrait, « pourquoi pas », s'engager, plus tard, au sein d'une fédération.



Mathieu Gorgelin,
footballeur - © DR



Junior Fishing Tour, saison 2 : tisser du lien et animer les territoires



Lancée en septembre 2025, la deuxième saison du Junior fishing tour (JFT) confirme l'élan né l'an passé et s'ancre dans les territoires.



Plus qu'un circuit pour jeunes compétiteurs, **le JFT s'affirme comme un véritable projet social et territorial, au cœur du réseau associatif de la pêche de loisir.**

Après une première saison réussie, la dynamique se confirme avec 86% des Fédérations départementales engagées dans le dispositif, contre 73,4% lors de la saison inaugurale. Dans le détail, la participation atteint 62% sur le JFT Coup et 81% sur le JFT Leurres, illustrant l'adhésion croissante des territoires à ce projet fédérateur.

Le calendrier compte plus de 300 manches départementales organisées partout en France. Chacune débouchera sur 12 finales régionales en juin 2026, avant l'ultime échéance nationale le 18 juillet prochain.

Mais au-delà des chiffres, c'est au bord de l'eau que le JFT révèle toute sa portée. À chaque manche, des jeunes se retrouvent autour de leur passion, souvent accompagnés de leurs parents qui découvrent, pour certains, la ferveur de leur enfant pour ce loisir. Ils partagent une journée au grand air et s'immergent dans un univers que parfois, ils connaissaient peu. L'émulation est palpable : encouragements, conseils, échanges entre familles, fierté des premières prises. Le JFT crée du lien... Et y compris dans le réseau pêche !

Les bénévoles des AAPPMA et des fédérations départementales jouent un rôle central. Heureux de transmettre, ils trouvent dans ces rencontres une énergie nouvelle. Le circuit contribue ainsi à faire connaître le réseau des Structures associatives de la pêche de loisir à des publics qui en ignoraient l'existence. Dans certains territoires, des parents franchissent le pas de l'engagement associatif comme ceux d'un finaliste 2025, désormais investis au sein du bureau de leur AAPPMA. D'autres parcours inspirent : des compétiteurs ayant atteint la limite d'âge des 18 ans choisissent de poursuivre l'aventure en apportant leur aide à l'organisation des manches. Le JFT devient alors une pépinière de bénévoles et d'ambassadeurs.

En multipliant les rendez-vous locaux, le Junior fishing tour anime les territoires ruraux et périurbains, valorise les plans d'eau gérés par les structures associatives et fédère élus, bénévoles et familles autour d'événements positifs pour l'image de la pêche.

CAP SUR LES FINALES 2026

La saison s'achèvera le samedi 18 juillet lors des finales nationales 2026 organisées sur le site des Rouanneries à Fillé-sur-Sarthe, près du Mans. Une centaine de jeunes s'y retrouveront pour se mesurer et décrocher les titres de champion de France espoirs et juniors du JFT Coup et du JFT Leurres.

Ce sera également l'occasion pour les acteurs de la pêche en France de proposer une grande journée gratuite et ouverte à tous : initiations, simulateurs, jeux et concours de lancer sur cibles 3D, conférences, village pêche réunissant structures associatives, fédérations, marques et créateurs de contenus.

Les fédérations de pêche : fabuleux vecteurs d'éducation à la nature et à la biodiversité



« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends », aimait rappeler Benjamin Franklin. C'est précisément cette philosophie qui guide chacune des actions d'éducation à l'environnement de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Gironde (FDAAPPMA 33) : impliquer pour convaincre, expérimenter pour comprendre, agir local pour penser global.

Depuis 2016, les animateurs du pôle Éducation à l'environnement de la Fédération sillonnent le département pour faire découvrir aux scolaires, aux familles et aux professionnels la richesse des milieux aquatiques girondins. *« Il faut d'abord comprendre le fonctionnement d'un écosystème pour espérer le protéger au mieux et dès le départ, nous avons mis l'accent sur l'école, puisqu'il était plus pertinent d'intervenir auprès de ce public »* souligne Émilie Denis, responsable du pôle à la FDAAPPMA 33. Face au recul de la biodiversité et aux effets croissants du changement climatique, l'équipe a fait le choix d'une pédagogie du terrain pour sensibiliser les citoyens de demain aux enjeux environnementaux.

C'est ainsi que naît, en 2016, un **programme pédagogique construit autour de quatre grandes thématiques** : l'eau, la biodiversité, les écosystèmes et le changement climatique, en lien direct avec les programmes de l'éducation nationale. À partir de là, la Fédération de pêche de Gironde a passé une convention de partenariat avec l'Académie de Bordeaux en 2017 et obtenu son **agrément « association complémentaire de l'enseignement public »**.



Le collège François Mauriac de Saint-Symphorien (33) bénéficie de ce programme depuis plusieurs années, pour des classes de 6^e. Nathalie Boussignac, professeure de SVT témoigne : *« ces actions me permettent de m'appuyer sur un exemple local et concret pour traiter la partie du programme*

sur les écosystèmes en abordant de nombreuses notions : compétition, espèces invasives, réseau alimentaire, interactions diverses au sein d'un environnement proche ainsi que l'impact de l'Homme sur les écosystèmes. Je peux même m'appuyer sur des exemples vus pendant la sortie pour expliquer les notions de cycle de vie, comme celui des libellules. »

L'expérimentation et la participation sont au cœur des objectifs pédagogiques : sorties naturalistes au bord des rivières, expérimentation de la qualité de l'eau, observation de la microfaune des mares, nettoyage de cours d'eau, etc. Autant d'expériences concrètes qui ancrent chez les enfants un rapport vivant à leur environnement proche. Pour les élèves, souligne l'enseignante, *« c'est l'occasion d'approcher de manière différente et d'apprendre sur un environnement local qu'ils côtoient au quotidien ou qu'ils pourraient côtoyer. Certains élèves sont retournés sur le site en famille et ils ont pu sensibiliser leurs parents : observation des tortues cistudes, sensibilisation à la préservation des espèces, etc. C'est aussi un moyen pour eux de découvrir quelques métiers de l'environnement. »*

En 2025, la FDAAPPMA 33 a réalisé 279 animations, sensibilisé 5329 jeunes en partenariat avec 58 écoles et collèges et 8 structures jeunesse accompagnées. Elle a également organisé 16 manifestations et 38 sorties nature ayant permis la sensibilisation de 975 personnes.

À l'échelle nationale, l'implication des Structures associatives de pêche de loisir dans les actions de sensibilisation auprès des scolaires, c'est :

- Des actions reconnues par le ministère de l'Éducation nationale avec qui la FNPF a établi une convention depuis 2010, actuellement en cours de renouvellement ;
- Un Programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable validé par le ministère de l'Éducation nationale ;
- 3207 demi-journées d'interventions auprès de tous niveaux ;
- 64 841 enfants sensibilisés.



86%

des Français ont **une bonne
ou une très bonne image**
de la pêche de loisir*



Association agréée de protection
de l'environnement par arrêté
ministériel du 7 février 2013.

108 - 110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook.com/federationnationalepeche
x.com/LaFNPF

instagram.com/federation_nationale_peche
youtube.com/@federationnationalepeche
linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnpf

LA FNPF EN QUELQUES MOTS

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.

Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire, celle de près de 3500 associations locales de pêche (AAPPMA).

*D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF (2023).